



PYREN'EAU

Producteur d'eau potable depuis 1963

RAPPORT ANNUEL *SUR*

**LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC**

2023

EDITO DU PRESIDENT



Didier LARRAZABAL
Président de PYREN'EAU
Maire de Pontacq

En 2023 notre collectivité a fêté ses soixante années d'existence.

Un évènement que nous avons eu la joie de célébrer ensemble, acteurs et partenaires de la collectivité, autour de festivités organisées à la Maison de l'Eau à Buros en juin. Cet événement marquant fut l'occasion idéale pour annoncer publiquement le changement de dénomination de notre Syndicat en **PYREN'EAU**. Ce nouveau nom n'est pas qu'une simple formalité ; il symbolise de nouveaux défis pour notre service public de production d'eau potable. En effet, nous sommes confrontés aux évolutions climatiques, notamment à la modification de la répartition des pluies tout au long de l'année. Nos nappes superficielles dépendent principalement des pluies d'automne et d'hiver, ainsi que de la fonte des neiges en juin pour se recharger. Cette dépendance rend notre production particulièrement vulnérable à la diminution des précipitations pendant ces périodes cruciales et à la fonte précoce du manteau neigeux. C'est pourquoi, depuis 2019, nous avons entrepris de sécuriser l'ensemble de notre réseau, afin de garantir l'alimentation en eau de notre territoire, même en cas de pénurie.

En 2023, nous avons célébré une victoire majeure dans cette entreprise : la promulgation de l'arrêté préfectoral autorisant la création de la liaison Arthez d'Asson-Baudreix, un projet à l'étude depuis 2016 qui permettra à terme de sécuriser l'approvisionnement en eau de plus de 35 000 abonnés. Ce succès renforce notre détermination à toujours anticiper et à gérer l'eau de manière efficace et contrôlée.

L'acheminement de l'eau à nos Distributeurs ne serait rien sans l'important travail d'exploitation réalisé au quotidien : en juin 2023, après douze années de contrat de délégation de service public, nous avons renouvelé notre confiance à l'entreprise SAUR pour onze années supplémentaires, au terme d'un processus rigoureux initié en septembre 2020. Ce nouveau partenariat apporte des avancées majeures pour PYREN'EAU, avec notamment une réduction de 14 % du tarif du délégataire .

Par ailleurs, nous avons engagé des travaux de rénovation sur certains de nos équipements, châteaux d'eau de Viella et Sedzère, de réhabilitation de l'usine de Lespielle, afin de moderniser notre infrastructure et d'améliorer notre efficacité. Ces investissements sont cruciaux pour assurer leur pérennité et la performance de notre réseau et ainsi avancer avec confiance et détermination pour garantir un service public de production d'eau potable résilient, innovant et toujours plus performant.

Enfin, l'année 2023 aura été l'occasion de dresser un bilan à mi-mandat des engagements que nous nous étions fixés avec le Comité Syndical et ainsi identifier les actions à mettre en œuvre d'ici 2026. Nous pourrions pour cela compter sur une équipe déterminée, qui s'enrichit cette année de l'élection de Gilles BRUNET à la première vice-présidence, qui vient succéder à notre regretté Marc PEDELABAT.

Les services se voient également renforcés par l'intégration de Carole PAILLÉ ainsi que par le recrutement en janvier 2024 d'un technicien chargé du suivi du PGSE et de la qualité de l'eau.

SOMMAIRE

EDITO DU PRÉSIDENT.....	02
PRÉAMBULE.....	04
INTRODUCTION	05
L'organisation	06
Chiffres clés de l'exercice 2023	07
Les faits marquants de l'année 2023	08
Fiche de synthèse prix et indicateurs du service	12
LE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION D'EAU POTABLE	13
LE SYNDICAT DE L'EAU DES PYRÉNÉES	14
Les compétences du Syndicat	15
Le territoire desservi par le Syndicat	16
La solidarité territoriale	17
La Maison de l'Eau	18
L'équipe de PYREN'EAU	19
Le mode de gestion du service : la DSP	22
LA RESSOURCE EN EAU	23
Des ressources diversifiées et complémentaires	24
La protection des captages	27
LA GESTION DU PATRIMOINE	29
LA PRODUCTION D'EAU POTABLE	30
Le traitement	31
Le stockage	36
Les réseaux	37
RENDEMENT DU RÉSEAU	41
LA QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE EN 2023.....	46
Le suivi de l'ARS	47
L'autocontrôle de l'exploitant	47
Les principales opérations d'optimisation de la qualité	48
LE PRIX DU SERVICE	49
La décomposition du prix	50
Les recettes	51
Le budget	52

LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PLURIANNUEL.....	55
Opération n°1801 – Sécurisation Arthez-d'Asson – Baudreix.....	56
Opération n°1903 – Suivi hydrogéologique des ressources exploitées par PYREN'EAU.....	57
Opération n°2001 - Plan de Gestion Sécurité Sanitaire de l'Eau.....	57
Opération n°2004 – Création d'une saligue à Baudreix.....	58
Opération n°2102 – Traitement de la turbidité des Aygues.....	58
Opération n°2106 – Optimisation pompage seuil sur l'Ouzom.....	59
Opération n°2107 – Etude des potentialités énergies renouvelables de PYREN'EAU.....	59
Opération n°2110 – Travaux d'étanchéité du château d'eau de Viella.....	60
Opération n°2202 – Extension du bâtiment d'exploitation Maison de l'Eau.....	60
Opération n°2203 – Réhabilitation château d'eau de Sedzère.....	61
Opération n°2204 – Démantèlement du puits de Bordes.....	62
Opération n°2206 – Renouvellement filière traitement Lespielle.....	62
Opération n°2301 – Réhabilitation du forage Baudreix F3.....	63
Opération n°2302 – Lutte contre l'incendie.....	63
Opération n°2303 – Sécurisation de l'usine de Lalongue et retour d'eau du secteur Nord.....	63
LE SDAEP 2018-2030	64
SOLIDARITÉ & SENSIBILISATION	66
La sensibilisation des scolaires	67
La communication & la formation.....	68
La coopération internationale	68
ANNEXE	69

PRÉAMBULE

Ce rapport a pour objectif d'informer les usagers de PYREN'EAU du Prix et de la Qualité du Service public d'eau potable, conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, tel que modifié par la loi NOTRe du 17 août 2015 : ces textes imposent au Président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, compétent en matière d'eau potable, de présenter à son assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable (RPQS) au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. A l'issue de son adoption par les membres du Comité Syndical, ce dernier sera adressé aux collectivités adhérentes, afin qu'il soit présenté à leurs assemblées délibérantes dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Cette synthèse de l'exercice 2023 est construite autour des axes suivants :

- Présentation de la structure : son organisation, le territoire desservi, l'exploitation du service
- Cheminement de l'eau : de son captage à la distribution, volumes et indicateurs de performance du service (selon l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement)
- Modalités de tarification de la vente d'eau
- Budget de la collectivité, état des investissements, de la dette et des amortissements
- Aspect social et sensibilisation à la problématique de l'eau.

Ce bilan annuel intègre notamment les dispositions instaurées par le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable

A vertical image of a waterfall cascading down rocks, with water splashing and creating white foam. The image is partially obscured by a blue overlay on the right side of the page.

INTRODUCTION

L'ORGANISATION

PYREN'EAU a la responsabilité d'une partie du cycle de l'eau sur son territoire et assure à ce titre l'alimentation en eau potable de 117 329 habitants.

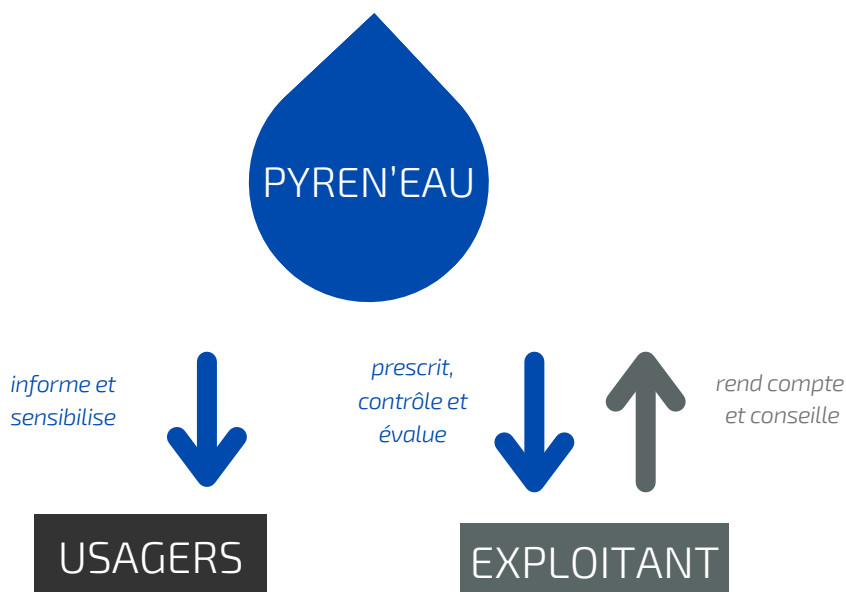
L'exploitation du service public de l'eau potable est déléguée à la SAUR depuis le 1er janvier 2011 ; en juin 2023, à l'issue d'une procédure de remise en concurrence, un nouveau contrat de délégation de service public a été signé avec SAUR pour une durée de 11 ans.

PYREN'EAU assure le captage, le traitement, le transfert et le stockage de l'eau potable sur le territoire avant la mise en distribution chez les abonnés par cinq Distributeurs.

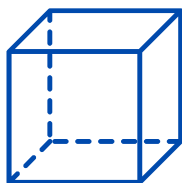
La collectivité est l'autorité organisatrice du service d'eau potable : elle est propriétaire des installations, elle définit la stratégie, détermine le prix de l'eau destiné à couvrir les charges du service, gère le patrimoine et programme les travaux sur les ouvrages.

Elle s'assure en permanence du respect des engagements de son délégataire et de la fourniture d'un service public de qualité à l'ensemble de ses usagers ; la SAUR met donc en œuvre la politique du service de l'eau potable définie par PYREN'EAU et dont elle s'est revu confier l'exploitation en juin 2023.

Consciente des enjeux majeurs de la sûreté de l'eau, la collectivité s'est fixée dès 2011 la mission d'informer et sensibiliser aux problématiques Eau et aux incidences du changement climatique sur la gestion de la ressource.



LES CHIFFRES CLÉS POUR L'ANNÉE 2023



8 874 830 m³
d'eau prélevée



10
sites de
captage



170,3 km
de réseau de
canalisation



8 655 607 m³
d'eau potable
produite



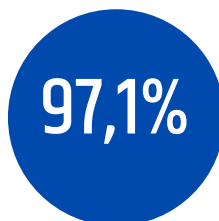
117 329
habitants
desservis



22
sites de
stockage



7 607 174 m³
d'eau vendue



97,1%
rendement
du réseau



Qualité de l'eau
produite 100% conforme
à la réglementation

LES FAITS MARQUANTS

Le changement de nom du Syndicat

En septembre 2023, le SMNEP devient officiellement PYREN'EAU

Dès le début du mandat, les élus du Comité Syndical ont exprimé le souhait de renommer la collectivité dans l'objectif d'améliorer sa visibilité et sa communication.

Entre octobre 2021 et avril 2022, un groupe composé de cinq délégués du Comité syndical et des agents de la collectivité s'est réuni à plusieurs reprises pour réfléchir et trouver un nouveau nom en interne : parmi les qualités recherchées, le nom devait être signifiant, facilement prononçable et mémorisable. Le nouveau nom a été validé en Comité syndical en juin 2023 et entériné par arrêté préfectoral le 13 septembre 2023.

SMNEP
Production Eau Potable

DEVIENT



PYREN'EAU
Producteur d'eau potable depuis 1963

Une annonce faite à l'occasion de l'évènement organisé pour les 60 ans du Syndicat

La nouvelle dénomination de la collectivité a été révélée au public lors des festivités organisées pour les 60 ans du Syndicat le 2 juin 2023.

La soirée anniversaire a été l'occasion pour tous les invités - élus, partenaires, entreprises, collaborateurs et amis - de découvrir ou redécouvrir l'histoire du Syndicat dans le cadre rafraîchi de la Maison de l'Eau de Buros avec la projection sur grand écran d'une vidéo de présentation. La vidéo est visible sur le site www.pyreneau.fr et sur la chaîne [YouTube](https://www.youtube.com/) du Syndicat.

La cérémonie s'est tenue en présence de Thierry Carrère, maire de Buros, Charles Pélanne, vice-président du CD64, Frédérique Espagnac et Denise Saint-Pé, sénatrices, Jean-Paul Mattéi, député, ainsi que de Martin Lesage, Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.



La cérémonie a réuni une centaine d'invités sous la vogue de la Maison de l'Eau pour les discours et la projection de la vidéo des 60 ans. Les festivités se sont poursuivies avec une réception sous chapiteau près de l'espace de la microforêt.

LES FAITS MARQUANTS

L'élection d'un nouveau premier Vice-Président



Après la disparition en juillet 2022 du regretté Marc Pédelabat, premier Vice-président du SMNEP, des élections ont dû être organisées pour désigner son remplaçant au sein du Comité syndical.

C'est Gilles Brunet, Président du Syndicat des Eaux du Luy, Gabas et Lées qui lui succède après sa nomination le 23 mai 2023.

Le renforcement de l'équipe



Embauche d'un rédacteur en remplacement d'un agent parti en retraite

Après le départ en retraite de Régine Peyrous, le Syndicat a procédé à l'embauche d'un agent contractuel sur un emploi d'assistant administratif polyvalent en mars 2023.

Carole Paillé, en CDD de remplacement depuis 2021, a été nommée à ce poste. Elle est notamment en charge de la communication de la collectivité.

Embauche d'un agent technicien expérimenté

Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) a été adopté par PYREN'EAU en 2023. Au regard des conclusions de l'étude, la nécessité de recruter un agent supplémentaire pour assurer le suivi des mesures du PGSSE est rapidement apparue. Ce recrutement a été validé par le Comité Syndical.

L'offre d'emploi pour le poste de technicien à temps complet a été publiée mi-juin. Les entretiens avec les candidats présélectionnés ont eu lieu en septembre. C'est la candidature de Jacques-Antoine Paclin qui a été retenue et validée en Comité syndical en novembre 2023.

Jacques-Antoine Paclin, 39 ans, agent territorial depuis 2006, exerçait auparavant en qualité de technicien Eau potable pour le compte du SYDEC. Son entrée en fonction chez PYREN'EAU est programmée pour janvier 2024.

L'essentiel de son activité au sein de PYREN'EAU se concentrera sur le suivi des mesures du PGSSE, l'analyse et la fiabilisation des mesures issues des capteurs déployés par le Syndicat. Il sera à l'interface des différents acteurs qui gravitent autour de la production et de la supervision des données.

LES FAITS MARQUANTS

Le nouveau contrat de délégation de service public

L'exploitation du service public de production d'eau potable est déléguée à une entreprise privée. A l'issue d'un long processus initié en septembre 2020, la délégation de service public a été confiée à l'entreprise SAUR. La signature du contrat de DSP a eu lieu le 2 juin 2023.



Le nouveau partenariat d'une durée de 11 ans présente des avancées majeures

- Baisse de 14% du tarif délégataire
- Diminution des pertes en eau des usines et sur le réseau (objectif rendement de réseau de 95.4% en fin de contrat)
- Amélioration des performances énergétiques du service avec une diminution de la consommation énergétique de 5% sur la durée du contrat
- Certification du service : ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001, ISO 50001
- Réalisation d'un audit sur la sécurité des systèmes d'information par un organisme extérieur
- Déploiement de l'hypervision permettant une visualisation en temps réel du service
- Renouvellement des équipements hydrauliques, électriques et électromécaniques à hauteur de 1,6 million d'euros sur la durée du contrat
- Création d'un stock de pièces dédié au service
- Réalisation de 720 000 € d'investissement sur la durée du contrat avec :
 - la mise en œuvre de 3 trackers solaires
 - la vidéosurveillance sur l'ensemble des sites
 - la mise en place de serrures électroniques
 - l'audit technique des sites
 - la mise en place de sondes mobiles de suivi de chlore, analyses chlore
 - la mise en place de sondes pression des points de livraison
 - le SIG en temps réel
 - la mise en place d'appareils de régulation etc.



Les travaux du nouveau local d'exploitation démarrés en 2022 ont été réceptionnés début 2023 et l'aménagement intérieur du bâtiment finalisé en juin. Le bâtiment a été remis à l'exploitant SAUR, locataire des lieux pour la durée du nouveau contrat de DSP.

LES FAITS MARQUANTS

L'offre pédagogique attire toujours plus de visiteurs

En 2023, ce sont encore 681 élèves du primaire au lycée qui ont bénéficié de la visite guidée avec comme l'année précédente, une pointe de fréquentation observée au premier semestre.

Le nombre de visites dans le cadre scolaire se stabilise après deux années de fréquentation.

En revanche la visite attire de plus en plus le grand public. Les portes ouvertes de la Maison de l'Eau organisées en septembre à l'occasion des Rendez-vous Nature du Département des Pyrénées-Atlantiques ont ainsi rencontré un franc succès avec une quarantaine de visiteurs.

De plus, les associations et organisations locales manifestent un intérêt croissant pour la visite pédagogique avec un nombre de visiteurs en nette augmentation par rapport aux années précédentes.

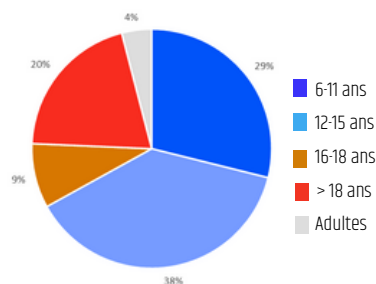
Infos & réservation sur www.pyreneau.fr/maison-de-leau/



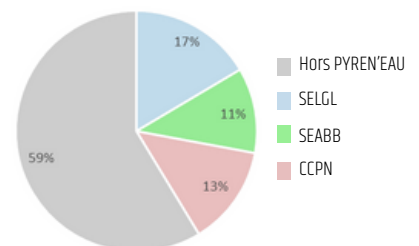
**36 visites
en 2023
917 visiteurs**



Un public essentiellement scolaire en provenance de tout le Béarn

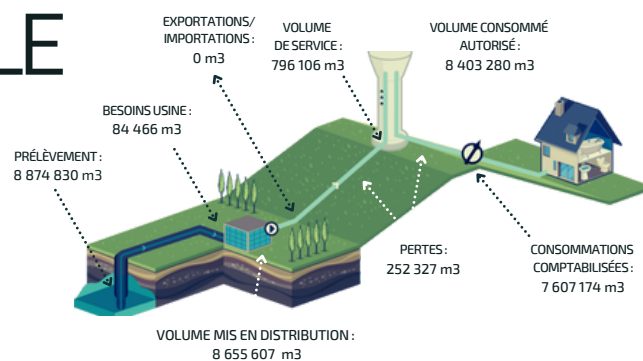


Répartition par âge des visiteurs



Répartition par secteurs

SYNTHESE ANNUELLE DES INDICATEURS



Critère	Unité	2022	2023
RESSOURCE			
Volume prélevé	m3	9 288 234	8 874 830
Indice de protection de la ressource	%	92,0 %	100 %
PRODUCTION			
Volume produit	m3	9147 483	8 655 607
Ratio consommation énergétique	kW/m3	0,53	0,44
RESEAU			
Linéaire	kml	170,3	170,3
Connaissance du réseau	Pts/95	90	90
Rendement	%	95,7	97,1
Indice volumes non consommés	m3/km/j	16,8	16,9
Indice linéaire de pertes en réseau	m3/km/j	6,4	4,1
Renouvellement	km	0	0
STOCKAGE			
Volume stockage	m3	22 150	22 150
Volume de service	m3	647 602	796 106
CONSOMMATION			
Volume vendu	m3	8 104 929	7 607 174
QUALITÉ (ANALYSES ARS)			
Bactériologique	Nbre analyse/conformité	40 / 100%	37 / 100%
Physico-chimique	Nbre analyse/conformité	40 / 100%	37 / 100%
TARIFS ET RECETTES			
Part syndicale	€ / m3	0,2100	0,2100 / 0,2200
Recette syndicale	€	1 707 842,29	1 662 506,48
Part délégataire	€ / m3	0,2148	0,2148 / 0,1850
Recette délégataire	€	1 740 535,72	1 502 110,53

LE SERVICE PUBLIC

Garantir en toutes circonstances l'alimentation de 117 329 habitants en eau potable de qualité l'Eau des Pyrénées

Produire et acheminer de l'eau potable 365 j/an et 24 h/24 : tel est le défi quotidiennement relevé par PYREN'EAU, le Syndicat de l'Eau des Pyrénées, et par son délégataire grâce à :

- des usines capables de produire au-delà des besoins au cas où elles devraient secourir un autre secteur de distribution
- des interconnexions et un maillage du réseau qui permettent à l'eau d'emprunter plusieurs chemins en cas de travaux, rupture de canalisation ou production insuffisante
- des équipements, pompes, automatismes, fiables et souvent doublés
- des investissements suffisants pour entretenir tous ces ouvrages et les moderniser lorsque cela est nécessaire.

Pour cela, PYREN'EAU développe et adapte continuellement sa politique d'investissement et fait appel aux entreprises les plus performantes pour y répondre. En tant que délégataire du SMNEP depuis 2011, avec un contrat reconduit jusqu'en 2034, la SAUR exploite les installations, assure leur bon fonctionnement et apporte son expertise pour optimiser sans cesse le Service public de l'eau.

PYREN'EAU, LE SYNDICAT DE PRODUCTION D'EAU DES PYRÉNÉES

Historiquement, la première eau produite par PYREN'EAU a été captée dans le piémont pyrénéen pour secourir les territoires du nord-est Béarn, alors alimentés en eau par des nappes superficielles souffrant épisodiquement d'un manque d'eau.



Ce modèle inclusif, durable et responsable s'est révélé efficace au fil des années et a conduit au développement exponentiel du territoire du Syndicat.

Cette évolution s'est accompagnée de la recherche de nouvelles ressources : d'abord une prise d'eau en rivière, l'Ouzom, puis la nappe alluviale du Gave de Pau et enfin la nappe profonde des Sables Infra-Molassiques, toutes alimentées par des eaux issues du massif pyrénéen.

Qu'elle soit vive, karstique ou d'âge multimillénaire, l'Eau des Pyrénées irrigue tout le territoire de PYREN'EAU et continuera de constituer sa meilleure ressource dans les prochaines décennies.

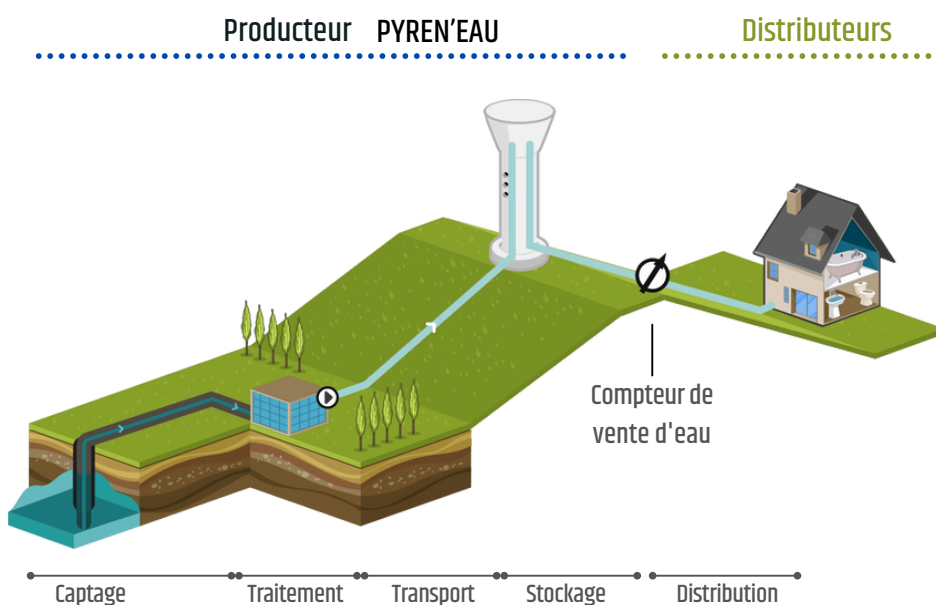
Sa qualité naturelle et sa préciosité imposent la mise en œuvre d'actions de préservation, de sensibilisation et de gestion raisonnée qui sont au cœur de la mission du Syndicat de l'Eau des Pyrénées.

***Eau(x) des Pyrénées,
qualité & solidarité***

Les compétences du Syndicat

PYREN'EAU est une collectivité territoriale dont la compétence est de produire de l'eau potable. Il gère l'ensemble des étapes du captage, du traitement, du transfert et du stockage de l'eau potable. Cette eau est ensuite acheminée chez les abonnés par les cinq Distributeurs adhérents.

Cheminement de l'eau
du captage au robinet



Le Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau a été créé le 5 juin 1963 par arrêté préfectoral.

L'article 2 de l'arrêté fixe ses objectifs :

- L'étude, l'extension et l'exploitation des ouvrages généraux d'amenée intéressant tous les syndicats
- La coordination de l'exécution et de l'exploitation des ouvrages de distribution des Syndicats Intercommunaux intéressés.

En 2023, le SMNEP devient PYREN'EAU par arrêté préfectoral du 13 septembre.

Son rôle principal consiste à mutualiser les moyens et assurer la solidarité entre les territoires pour l'approvisionnement en eau potable de qualité.

Afin de tenir compte de son évolution, le Syndicat dispose des compétences suivantes :

- Recherche et étude de nouvelles ressources
- Production d'eau potable et préservation de la ressource
- Transport et stockage d'eau potable (jusqu'au compteur de vente d'eau faisant la limite patrimoniale avec les Distributeurs)
- Sécurisation de l'approvisionnement en eau (interne ou externe vers les collectivités limitrophes)
- Animation pédagogique et communication (sensibilisation du public aux grand et petit cycles de l'eau)
- Production et vente d'énergies renouvelables issues des équipements du Syndicat.

Le territoire desservi

PYREN'EAU gère la production d'eau potable pour cinq collectivités réparties sur les trois départements, Pyrénées-Atlantiques, Gers et Hautes-Pyrénées.

Les principales caractéristiques de ces collectivités sont données dans le tableau suivant :

COLLECTIVITÉ	NBRE DE COMMUNES*	POPULATION**
CC Pays de Nay	24	28 999
SEA Béarn Bigorre	72	32 222
SE Luy Gabas Lées	92	43 982
SIE Bassin Adour Gersois	10	2 100
CA Tarbes Lourdes Pyrénées	1	2 404
TOTAL	199	107 667

Tab. 1 : Données générales des syndicats de distribution

(*) communes pour lesquelles PYREN'EAU assure la production d'eau potable. Il est à noter que le SIEBAG et la CCPN assure aussi directement cette compétence pour certaines communes
 (**) population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2023. Données issues de l'INSEE

PYREN'EAU dessert 109 707 habitants en eau potable à l'intérieur de son territoire.

Certains syndicats distributeurs vendent de l'eau à l'extérieur du territoire de PYREN'EAU :

- SEA Béarn Bigorre : 24 080 m³ vendus à la commune de Vidouze (65), 7 887 m³ vendus à la commune de Sanous (65) et 17 352 m³ vendus à la commune de Lahitte-Toupière (65).

Il convient aussi de comptabiliser les ventes d'eau en gros au niveau des interconnexions :

- VERMILLON : 927 m³
- SIAEP de Tarbes Nord : 204 090 m³
- SIEBAG : 81 359 m³
- SMEP Jurançon : 3 386 35

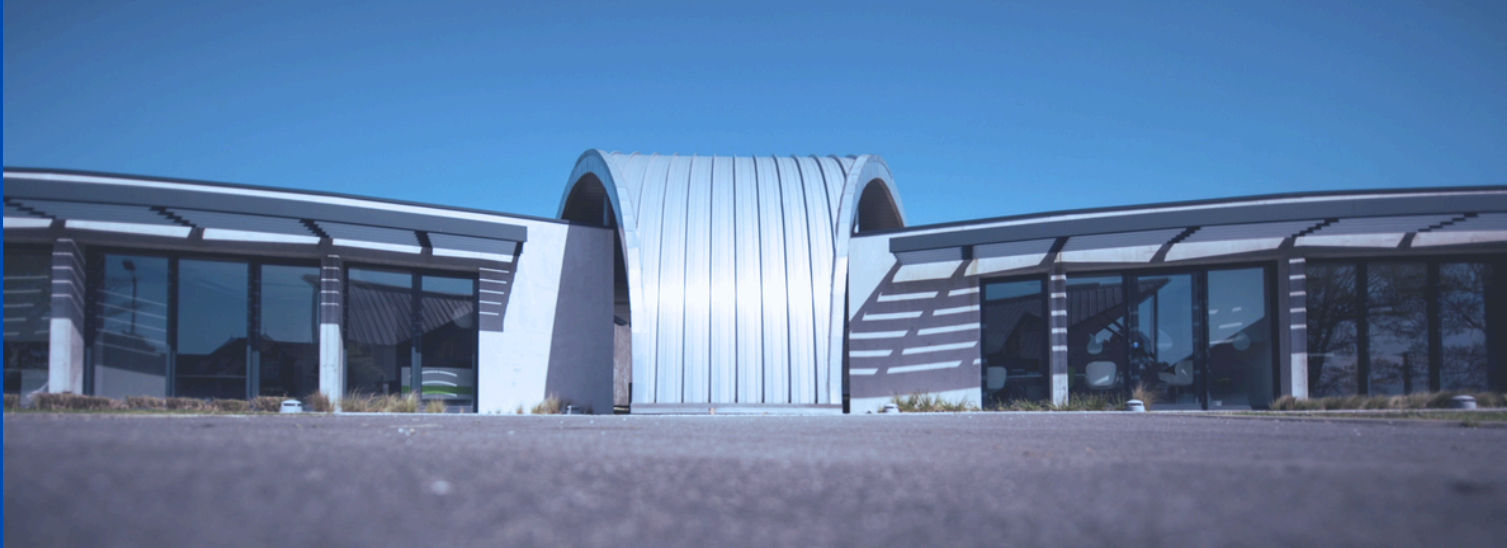
Ce qui représente pour 2023, un volume de 2 890 772 m³ vendus en dehors du périmètre du syndicat. En se basant sur 120 litres consommés par jour et par habitant, et sans compter les consommations non domestiques, on peut estimer que les ventes d'eaux extérieures ont alimenté 7 622 habitants supplémentaires. La population totale desservie par l'eau de PYREN'EAU peut donc être évaluée à **117 329** habitants.

La solidarité territoriale

La solidarité est inscrite dans l'ADN du Syndicat depuis ses origines.

Elle s'est manifestée à deux reprises au cours des dernières années, d'abord avec le Syndicat de Tarbes Nord puis avec l'interconnexion avec la commune d'Ossun en 2022.





La Maison de l'Eau

Le siège du Syndicat est établi sur la commune de Buros depuis 2011, au cœur de son territoire, dans un bâtiment architectural adossé à deux réservoirs de la collectivité.

Ce lieu moderne entièrement dédié à l'eau est constitué de trois bâtiments :

- Accueil-administration : lieu d'accueil, de gestion administrative et technique. Il accueille les réunions du Comité Syndical
- Espace pédagogique : lieu destiné à sensibiliser les scolaires et le grand public aux thématiques en lien avec l'eau potable et le changement climatique
- Bâtiment d'exploitation, constitué d'une station de surpression, de réservoirs de stockage et d'un local dédié à l'exploitant.

Depuis 2020, le site s'est enrichi d'un parcours pédagogique extérieur comprenant un sentier d'une centaine de mètres équipé de totems, de décorations murales, d'une plate-forme aménagée sur le toit d'un réservoir avec des tables d'orientation ainsi que d'un espace didactique "microforêt" planté en 2021 et 2022 avec des scolaires.



L'équipe de PYREN'EAU

En 2023, le Syndicat est constitué de cinq Distributeurs. L'arrêté interdépartemental du 13 septembre 2023 en détaille la représentativité :

DISTRIBUTEUR	REPRÉSENTATIVITÉ
SE Luy Gabas Léés	6 délégués titulaires 3 délégués suppléants
SEA Béarn Bigorre	6 délégués titulaires 3 délégués suppléants
CC Pays Nay	5 délégués titulaires 3 délégués suppléants
SIE Bassin Adour Gersois	1 délégué titulaire 1 délégué suppléant

Représentativité des distributeurs dans PYREN'EAU

Le Comité Syndical est constitué des personnes suivantes :

- Président : Monsieur Didier LARRAZABAL (Maire de Pontacq ; SEA Béarn Bigorre)
- Vice-Présidents : Messieurs Gilles BRUNET (Caubios-Loos, SE Luy Gabas Léés), Alain TREPEU (Maire de Soumoulou, SEA Béarn Bigorre) et Marc CANTON (Maire d'Asson, CC Pays de Nay)
- Délégués titulaires : Jean-Luc BUFFALAN (Tarsac), Pascal CABANNE (Pardies-Piétat), Alain CAPERET (Montaut), Frédéric CAYRAFOURCQ (Saint-Armou), Michel CUYAUBE (Sévignacq), Jean-Jacques LAFFITTE (Arthez-d'Asson), Dominique LAGAHE (Montaner), Gérard LOCARDEL (Bouillon), Stéphanie MARQUEZ (Ibos), Alain PERSONNE (Artigueloutan), André POUBLAN (Montardon), Laurence SENTAURENS (Sauvagnon), Jean-Philippe TRUCO (Aurions-Idernes), Hubert VIGNAU (Angaïs)
- Délégués suppléants : Bernard BAGET (Boeil-Bezing), Michel CAZET (Saint-Abit), Jean-Michel DESSÉRE (Lembeye), Francis LABAT (Boueil-Boueilho-Lasque), Jean-Michel PATAcq (Ger), Isabelle PEGUILHE (Mazerolles), Jean PÉRÉ (Pontacq), Jean-Bernard PEYHORGUE (Bruges-Capbis-Mifaget), Etienne REON (Castelnave), Max TUCOU (Serres-Castet).



**En 2023,
le Comité Syndical s'est réuni 9 fois
pour une vingtaine d'heures de débats
et 51 délibérations.**

Le Comité Syndical s'est réuni aux dates suivantes :

- 24 janvier
- 29 mars
- 11 avril
- 11 mai
- 23 mai
- 5 juillet
- 12 septembre
- 14 novembre
- 12 décembre.

L'équipe de PYREN'EAU

Agents du Syndicat :

- Directeur : Monsieur Olivier ROLIN, Ingénieur principal Territorial
- Directrice adjointe : Madame Hélène IRIGOIN-BERNADET, Ingénieur Territorial
- Assistante administrative : Madame Carole PAILLÉ, Rédactrice contractuelle (CDD 3 ans)



Olivier ROLIN
Directeur



Hélène IRIGOIN-BERNADET
Directrice adjointe



Carole PAILLÉ
Assistante et rédactrice

Le mode de gestion du service : la DSP

L'exploitation du service de production d'eau potable est assurée par l'entreprise SAUR dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public effectif depuis le 1er janvier 2011 pour une durée de 12 ans. Ce contrat a fait l'objet d'un avenant de prolongation jusqu'au 31 mai 2023.

A l'issue d'un bilan de cette délégation et d'une étude comparative sur le choix du mode de gestion, le Comité Syndical décidait le 20 mai 2021 de maintenir la gestion du service en concession de service public et de fixer la durée du nouveau contrat à 11 ans. A l'issue d'une phase de consultation et de négociations de près d'une année, le Comité Syndical décidait le 11 mai 2023 de retenir l'entreprise SAUR pour assurer l'exploitation du service à compter du 1er juin 2023. Cette décision était validée par la préfecture le 24 mai 2023.

Ce nouveau contrat présente des avancées majeures au regard du précédent avec notamment :

- **Baisse de 14% du tarif délégataire**
- **Diminution des pertes en eau** des usines et sur le réseau (objectif rendement de réseau de 95.4% en fin de contrat)
- **Amélioration des performances énergétiques du service** avec une diminution de la consommation énergétique de 5% sur la durée du contrat
- **Certification du service** : ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001, ISO 50001
- Réalisation d'un audit sur la sécurité des systèmes d'information par un organisme extérieur
- Déploiement de l'**hypervision** permettant une visualisation en temps réel du service
- **Renouvellement des équipements hydrauliques, électriques et électromécaniques** à hauteur de 1,6 million d'euros sur la durée du contrat
- Création d'un stock de pièces dédié au service
- Réalisation d'**investissement concessif** sur la durée du contrat portant notamment sur :
 - Mise en œuvre de 3 trackers solaires,
 - Vidéosurveillance sur l'ensemble des sites
 - Mise en place de serrures électroniques,
 - Audit technique des sites,
 - Mise en place de sondes mobiles de suivi de chlore, analyses chlore
 - Mise en place de sondes pression des points de livraison
 - SIG en temps réel
 - Mise en place d'appareils de régulation etc.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, les prestations suivantes sont à la charge du délégataire :

- *Le droit exclusif pour le Délégataire d'assurer les services publics de production d'eau potable à l'intérieur du périmètre*
- *Le fonctionnement, la surveillance, l'entretien et la maintenance des installations et ouvrages du service*
- *Le fonctionnement, l'entretien, la maintenance et le renouvellement des équipements de télésurveillance des compteurs et des capteurs et sondes permettant le suivi de la qualité de l'eau*
- *Le renouvellement des matériels tournants, des accessoires hydrauliques et des équipements électromécaniques des réseaux*
- *L'amélioration de la connaissance patrimoniale, notamment au travers de la structuration d'un système d'informations géographique et la mise en place d'une base de données des opérations de maintenance*
- *La tenue à jour des plans et de l'inventaire technique des immobilisations*
- *La transmission de la donnée relative au service à la Collectivité afin de faciliter l'accomplissement du contrôle par cette dernière*
- *L'obligation de fournir à la Collectivité les renseignements et conseils relatifs aux ouvrages et au fonctionnement du service .*

LA RESSOURCE EN EAU

PYREN'EAU dispose de différentes ressources en eau : sources de montagne, prise d'eau en rivière, forages en nappe alluviale et dans la nappe des Sables Infra-Molassiques.

En fonction de son origine et de son âge, l'eau prélevée peut nécessiter un traitement avant sa mise en distribution. Pour cela, le Syndicat dispose de 4 usines de traitement. L'eau est ensuite stockée dans 9 réservoirs et 3 châteaux d'eau d'une capacité totale de 22 150 m³, avant d'alimenter les 5 collectivités adhérentes.



Des ressources diversifiées et complémentaires

Les eaux superficielles et nappes libres

Source d'Aygue Nègre

Source karstique située dans la vallée de l'Ouzom qui mène au col du Soulor.

Le bassin versant d'Aygue Nègre s'étend sur environ 16 km² et comprend notamment le pic du Monbula, le pic de l'Estibette et, le soum de Granquet. L'eau qui s'infiltré dans le réseau karstique ressort de manière diffuse au niveau de la chambre de captage. L'ouvrage, réalisé en 1960, se situe à 615 mètres d'altitude.

L'eau captée est d'excellente qualité et ne nécessite qu'une simple chloration avant d'être distribuée.



Source d'Aygue Blanche

Source karstique émergeant au pied d'une falaise calcaire dans la vallée de l'Ouzom sur le versant opposé à Aygue Nègre.

L'ouvrage de captage situé à 620 mètres d'altitude a été réalisé en 1967. Le bassin versant qui alimente la résurgence s'étend sur 15 km² ; il est compris entre le Pic Durban, le Pic Angoustise, le Soum de Quiala et le Moule de Jaout.

En ce point aussi, la qualité de l'eau ne nécessite qu'une simple chloration.



Prise d'eau dans l'Ouzom

Le Syndicat dispose depuis 1976 d'une prise d'eau en rivière, sur la rive droite de l'Ouzom en aval du village d'Arthez-d'Asson. Le bassin versant collecté s'étend sur une superficie de 102 km² ; il est délimité à l'Ouest par la vallée d'Ossau, à l'Est par le val d'Azun et au Sud par les cols de l'Aubisque et du Soulor.

Du point de vue qualitatif, l'eau pompée dans le cours d'eau présente une bonne qualité chimique mais une mauvaise qualité bactériologique, ainsi qu'une turbidité excessive. Il est donc nécessaire de traiter l'eau avant sa mise en distribution (coagulation, floculation, décantation, filtration, désinfection).



Forages de Baudreix

Le forage F1 mis en service en 2006 capte la nappe d'accompagnement du Gave de Pau, principalement rechargée par l'infiltration des eaux de pluie et les eaux du gave de Pau. Même si le gave reste un milieu sensible aux pollutions, son important débit garantit un fort pouvoir de dilution et ainsi une bonne qualité de l'eau pompée par le forage.

Afin de sécuriser le captage, une station d'alerte a été mise en fonctionnement en 2009 ; elle permet de détecter un épisode de pollution et ainsi d'arrêter le forage.

En 2017, deux nouveaux forages F2 et F3 ont été réalisés sur le même site, afin de substituer 4 autres forages de Bordes.



Des ressources diversifiées et complémentaires

Les nappes profondes

Forages de Lespielle et Simacourbe

Anciens forages agricoles réhabilités en forages AEP en 2009, les forages de Lespielle et de Simacourbe captent la nappe des Sables Infra-Molassiques (SIM) à une profondeur comprise entre 300 et 500 mètres.

Compte-tenu du gradient hydrothermique à cette profondeur, l'eau brute émerge à une température d'environ 25°C.

Du point de vue chimique, l'eau est pauvre en oxygène et contient de l'hydrogène sulfuré et de l'ammoniaque.

L'eau brute est ensuite acheminée vers la station de Lespielle.



Forage de Lalongue

Mis en service en 2005, ce forage capte la nappe des SIM à une profondeur de 331 mètres dans les mêmes conditions que celles des forages de Lespielle et Simacourbe. L'eau captée présente les caractéristiques suivantes :

- Température avoisinant les 24°C,
- Faible teneur en oxygène,
- Présence d'hydrogène sulfuré et d'ammoniaque.

Un traitement physico-chimique est donc nécessaire avant mise en distribution.



Forage de Burosse-Mendousse

Le forage, créé en 1980, capte l'aquifère des SIM entre 491 et 528 mètres de profondeur. Cette ressource était initialement exploitée par le SIAEP de Garlin ; lors de l'adhésion de ce syndicat au SMNEP, le forage et l'ouvrage de traitement ont été confiés au Syndicat Mixte.

Du point de vue qualitatif, l'eau pompée présente les paramètres suivants :

- Température comprise entre 25 et 29°C
- Turbidité
- Ammonium
- Présence de fer constatée de façon épisodique.

La station située à proximité du forage traite l'eau de manière à la rendre conforme à la réglementation.



Des ressources diversifiées et complémentaires

Prélèvements

Le Tableau ci-après fait ressortir les volumes prélevés par ressource pour l'année 2023 :

RESSOURCE	NATURE	DATE DE MISE EN SERVICE	DATE AP	Qnominal (m3/h)	PRÉLÈVEMENT 2022 (m3)	PRÉLÈVEMENT 2023 (m3)	VARIATION
Aygue Nègre	source de montagne	01/01/1960	20/12/2012	300	3 701 708	4 134 016	11,7%
Aygue Blanche	source de montagne	01/01/1960	30/01/2019	300			
Arthez-d'Asson	prise d'eau en rivière	01/01/1976	20/12/2012	750	629 993	310 503	-50,7%
Baudreix F1	nappe alluviale	27/10/2006	09/11/2018	180	775 293	1 027 038	32,5%
Baudreix F2	nappe alluviale	15/11/2017	09/11/2018	240	1 425 866	1 006 773	-29,4%
Baudreix F3	nappe alluviale	15/11/2017	09/11/2018	270	1 164 161	1 096 665	-5,8%
Lespielle	nappe profonde	02/05/2009	07/05/2008	200	533 972	232 901	-56,4%
Simacourbe	nappe profonde	02/05/2009	07/05/2008	200	243 979	197 893	-18,9%
Lalongue	nappe profonde	22/04/2005	27/06/2006	200	632 656	717 600	13,4%
Burousse-Mendousse le Prince	nappe profonde	01/01/1980	04/01/2011	50	180 606	151 441	-16,1%
TOTAUX				2 325	9 288 234	8 874 830	-4,5%

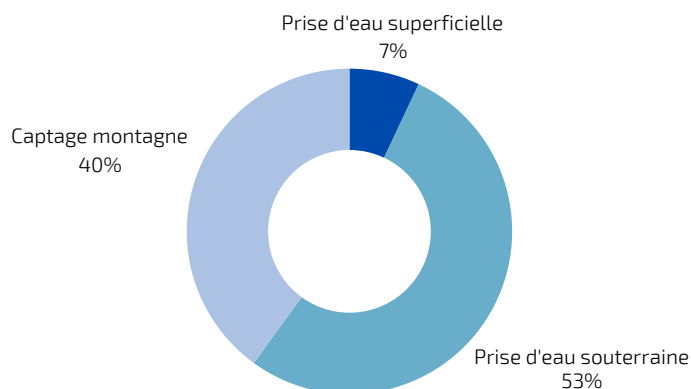
AP : Arrêté Préfectoral

Tab. 3 : Volumes prélevés

Le volume des Aygues est globalisé. Le SMNEP a engagé des travaux en mai 2021 pour dissocier chaque arrivée, conformément aux dispositions instaurées par l'arrêté interdépartemental du 30 janvier 2019.

L'origine de l'eau prélevée sur le syndicat se répartit globalement de la manière suivante :

Graphique 1 - Répartition des prélèvements par type de ressource



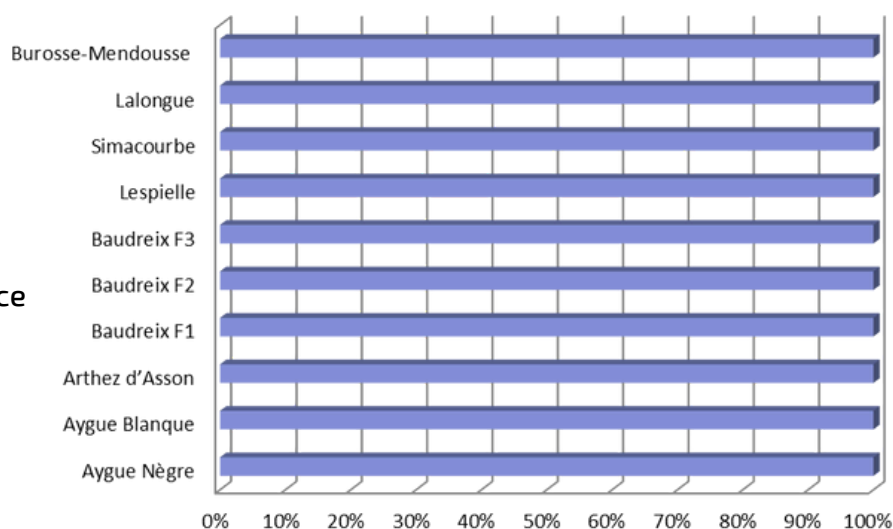
La protection des captages

Indice de protection

La protection de la ressource s'avère être un point important pour garantir la distribution d'une eau propre à la consommation. Afin de pouvoir quantifier cette protection, il est possible d'identifier l'avancement de la procédure selon les codes suivants (Cf. Arrêté du 2 mai 2007) :

- 0% : aucune action
- 20% : études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Graphique 2 -
Avancement de
la protection de la ressource



La valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable, est de 92% pour PYREN'EAU.

Dates des arrêtés préfectoraux de chaque ressource :

Aygue Nègre : 20/12/2012, Aygue Blanche : 30/01/19, Arthez-d'Asson : 27/11/2012, Baudreix F1, F2, F3 : 09/11/2018, Lespielle : 07/05/2008, Simacourbe : 07/05/2008, Lalongue : 27/06/2006, Burousse-Mendousse : 04/01/2011.

NB : le périmètre de protection immédiate de la source d'Aygue Blanche n'ayant pas pu faire l'objet d'une acquisition ou d'une convention de gestion conformément au code de la santé publique, l'arrêté préfectoral du 27 novembre 2023 a conduit à la cessibilité et a emporté transfert de gestion de dépendances du domaine public de la commune de Louvie-Juzon au bénéfice du Syndicat.

La protection des captages

Plan de vulnérabilité

L'article R1321-23 du code de la santé expose : « Pour les installations de production et les unités de distribution d'eau desservant une population de plus de 10 000 habitants, la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau réalise régulièrement une étude caractérisant la vulnérabilité de ses installations de production et de distribution d'eau vis-à-vis des actes de malveillance et la transmet au Préfet ». Afin de se conformer à ses obligations, le SMNEP a transmis son plan de vulnérabilité le 22 juin 2012 aux services de la préfecture.

L'actualisation du plan de vulnérabilité prévue en 2020 a conduit le SMNEP à s'engager dans la réalisation de son Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE). Cette étude a été réalisée entre octobre 2020 et mars 2023.



Exercice de gestion de crise

Afin de tester et améliorer la gestion du service en cas d'épisode de crise (pollution, tempête etc.), PYREN'EAU et la SAUR se sont engagés depuis 2010 dans un exercice annuel de gestion de crise.

Les services de l'ARS, de la Préfecture et le SDIS sont souvent associés à ces tests.

En 2023, un exercice de gestion de crise a été réalisé en considérant un délestage du réseau électrique.

La mise en place depuis 2011 de groupes électrogènes sur les sites suivants a permis d'assurer le fonctionnement du service :

- Station de chloration de Calibet,
- Usine d'Arthez-d'Asson,
- Usine de Bordes,
- Usine Lalongue,
- Reprise de la Maison de l'Eau à Buros.

LA GESTION DU PATRIMOINE DES OUVRAGES AFFERMÉS

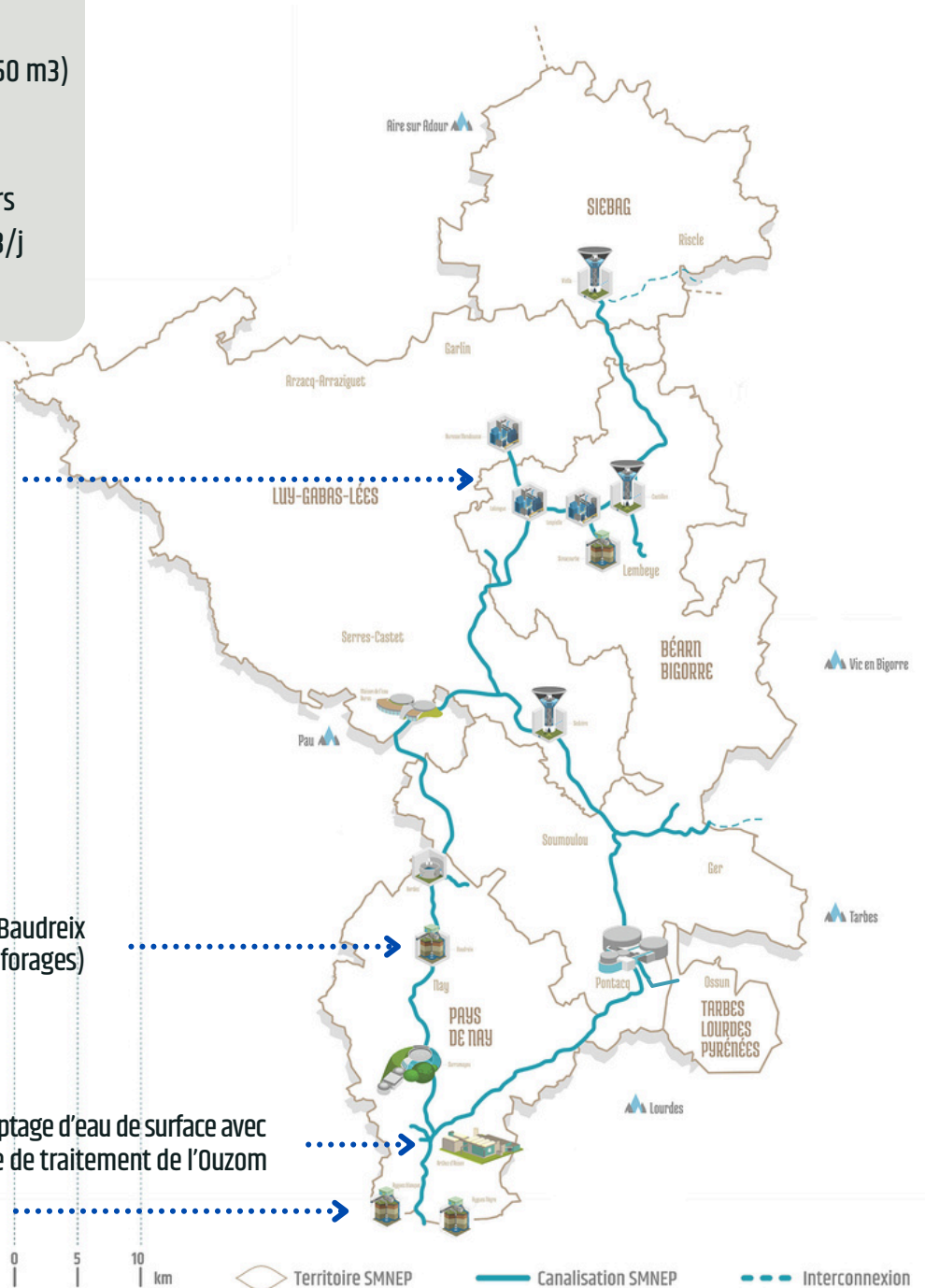
- 4 usines de production
- 2 stations de chloration
- 2 stations d'alerte et de surveillance
- 12 réservoirs (capacité de stockage de 22 250 m³)
- 2 stations de surpression
- 170,3 km de réseau
- 52 compteurs de vente vers les distributeurs
- Capacités maximales autorisées : 51 200 m³/j selon arrêté de DUP

Les forages profonds dans les Sables Infra-Molassiques du Nord-Est Béarn (4 forages)

Le champ captant de Baudreix (3 forages)

Le captage d'eau de surface avec usine de traitement de l'Ouzom

Les sources de montagne des Aygues



LA PRODUCTION D'EAU POTABLE



PYREN'EAU

Le traitement

Chaque ressource peut nécessiter un traitement plus ou moins complexe en fonction de la qualité de l'eau brute. Afin de rendre l'eau potable (au sens de l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites de qualités des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine), PYREN'EAU dispose des ouvrages suivants :

Station de Calibet

Depuis chaque chambre de captage (Aygue Blanche et Aygue Nègre), une canalisation en DN 300 Acier achemine l'eau à la station de Calibet. Compte-tenu des caractéristiques physico-chimiques de l'eau, seule une désinfection au chlore gazeux y est effectuée avant départ vers les réservoirs de Pontacq.

A noter que l'on fonctionne ici à environ 20 bars de pression (Cf. dénivelé entre le captage et Calibet).



Usine d'Arthez-d'Asson

Créée en 1976, l'usine d'Arthez-d'Asson se compose d'une station de pompage (prise d'eau dans l'Ouzom d'une capacité nominale de 500 m³/h) et d'une station de traitement (coagulation, floculation, décantation, filtration, désinfection). L'eau brute présente des fortes variations de turbidité au cours de l'année. De ce fait, l'apport de coagulant - floculant (chlorure ferrique et alginat) est asservi à un turbidimètre placé en entrée.

L'eau passe ensuite par un décanteur puis par un filtre à sable. Une désinfection au chlore gazeux vient finaliser le traitement avant refoulement vers les réservoirs de Pontacq.

Un rétro-lavage air/eau permet d'éviter le colmatage des filtres. Les sous-produits générés sont traités depuis 2013.



Station de Bordes

L'eau des forages de Baudreix est acheminée vers la station de Bordes, où elle passe par une première bache de stockage, dont le rôle est de piéger les sables aspirés par les pompes des forages.

Le traitement de la station consiste en une simple chloration. L'eau est ensuite refoulée vers les 3 réservoirs de Buros (10 000 m³).



Le traitement

Usine de Lespielle

La station de Lespielle, mise en service le 2 mai 2009, traite les eaux des forages de Simacourbe et de Lespielle. Compte tenu de la composition physico-chimique de l'eau brute, les objectifs sont les suivants :

- Diminuer les concentrations en hydrogène sulfuré et ammonium
- Augmenter la teneur en oxygène dissous
- Arriver à l'équilibre calco-carbonique
- S'assurer de l'absence de goût et d'odeur.



Pour cela, l'eau passe dans des tours de pulvérisation, où un flux d'air à contre-courant permet d'une part d'oxygéner l'eau et d'autre part de faire dégazer l'hydrogène sulfuré. Ce gaz est ensuite traité à l'extérieur par voie biologique.

Une deuxième étape de chloration au break-point permet d'éliminer l'ammonium. Après réajustement du pH, l'eau est envoyée vers les skids d'ultrafiltration qui ont pour rôle d'arrêter les éventuels éléments dissous (seuil de coupure à 0,1 µm).

Afin d'éviter le colmatage des membranes, des rétro-lavages (eau/acide/soude) sont fréquemment réalisés. Les eaux de lavage sont ensuite envoyées vers une lagune (décantation et rôle tampon) avant d'être rejetées au milieu naturel. Une désinfection au chlore gazeux est réalisée avant que l'eau ne soit refoulée au réservoir sur tour de Castillon. Ce château d'eau dessert le SEA Béarn Bigorre et le château d'eau de Viella, qui alimente à son tour les Syndicats du Bassin Adour Gersois et du Luy Gabas Léés.

Usine de Lalongue

Cette station de traitement a été inaugurée le 2 avril 2005. L'eau du forage de Lalongue présente les mêmes caractéristiques que celle de Lespielle (même aquifère).

Le traitement est donc similaire :

- Passage en entrée dans une tour de pulvérisation (oxygénation et élimination de l'hydrogène sulfuré)
- Chloration au break-point (élimination de l'ammonium)
- Ajout éventuel de polymère
- Filtration sur charbon actif
- Désinfection au chlore gazeux
- Traitement biologique de l'air
- Décantation des eaux de lavage dans des lagunes



Usine de Burosse-Mendousse

Afin de traiter l'eau brute issue du forage de Burosse-Mendousse, l'usine située à proximité est constituée des filières suivantes :

- Passage dans un filtre à pouzzolane, avec un flux d'air à contre-courant (oxygénation et déferrisation),
- Filtration sur sable (abattement de la turbidité),
- Désinfection au chlore gazeux.



Le traitement

Besoin en eau des usines

Les besoins en eau des différentes usines d'eau potable du syndicat pour le nettoyage des filtres, des bâches de stockage etc. sont identifiés dans le tableau ci-dessous :

USINE	VOLUMES 2023 (m3)
Arthez-d'Asson	48 633
Lespielle	31 936
Lalongue	2 878
Burosse-Mendousse	1 019
TOTAL	84 466

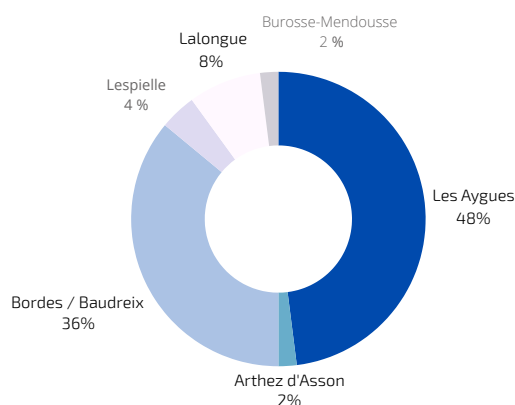
Tab. 4 : Besoin en eau des usines

Les volumes produits

NOM	DATE DE MISE EN SERVICE	CAPACITÉ NOMINALE (m3/h)	DÉBIT MOYEN 2023 (m3/h)	PRODUCTION 2022 (m3)	PRODUCTION 2023 (m3)	VARIATION 2022/2023
Les Aygues	01/01/1960	600	472	3 701 708	4 134 016	11,7%
Arthez-d'Asson	01/01/1976	500	24	565 440	212 412	-62,4%
Bordes	01/01/1985	524	360	3 395 821	3 149 742	-7,2%
Lespielle	02/05/2009	400	41	723 490	359 687	-50,3%
Lalongue	22/04/2005	200	74	578 322	647 768	12,0%
Burosse-Mendousse le Prince	01/01/1980	50	17	182 702	151 982	-16,8%
TOTAUX				8 815 159	8 655 607	-5,4%

Tab. 5 : Volumes produits

Graphique 3 - Répartition des volumes produits par unité de production



Performances des stations de production

Consommation énergétique

STATION	CONSO ELECTRIQUE 2023 (Kwh)	RATIO 2023 (kWh//m3)	RATIO 2022 (kWh//m3)
Station de Calibet	56 636	0,01	0,02
Station d'Arthez- d'Asson	291 474	1,37	0,92
Station de Bordes	1 941 713	0,62	0,63
Station de Lespielle	450 589	1,25	1,41
Station de Lalongue	883 307	1,36	1,40
Station de Burosse- Mendousse	204 851	1,35	1,35
TOTAUX	3 828 570	0,44	0,53

Tab. 6 - Répartition des consommations énergétiques par station

Sur l'ensemble des installations de PYREN'EAU, la consommation énergétique aura été de **4 150 366 KWh**, soit un ratio global de **0,48 KWh/m3**.

Dans le cadre du précédent contrat de délégation de service public de production d'eau potable, la société SAUR a mis en place des groupes électrogènes, permettant ainsi une réelle sécurisation du syndicat en cas de coupure du réseau électrique.

Les sites suivants en sont maintenant équipés :

- Arthez-d'Asson
- Baudreix
- Bordes (investissement antérieur)
- Buros (investissement antérieur)
- Calibet (investissement antérieur)
- Lalongue.

Performances des stations de production

Consommation de réactifs

STATION	ACIDE (kg)	SOUDE (kg)	BIOSULFITE DE SODIUM (kg)	CHLORURE FERRIQUE (kg)	ALGINATE (kg)	CHLORE (kg)
Station de Calibet						1 764
Station d'Arthez-d'Asson				143		196
Réservoirs de Pontacq						833
Station de Bordes						1 127
Station de Lespielle	19 682	4 828	82			539
Station de Lalongue						3 479
Station de Burosse-Mendousse						90
TOTAUX	19 682	4 828	82	143	0	8 028

Tab. 7 - Répartition des consommations de réactifs par station

Gestion des sous-produits

STATION	NATURE DES SOUS-PRODUITS	MÉTHODE DE SÉPARATION	DESTINATION FINALE DES SOUS-PRODUITS
Station de Calibet			
Station d'Arthez-d'Asson	Boues issues de décantation/filtration	Lagune et filtres à sable	
Station de Bordes			
Station de Lespielle	Boues issues du rétro lavage des membranes	Lagune	
Station de Lalongue	Boues issues du rétro lavage des filtres	Lagune et filtres à sable	
Station de Burosse-Mendousse	Boues issues du rétro lavage des filtres	Lagune	Transfert des boues à Lalongue *

*Les boues seront pompées dans la lagune et transférées sur les filtres à sables de la station de Lalongue pour séchage.

Tab. 8 - Devenir des sous-produits des stations de production



Stockage

Présentation

PYREN'EAU dispose des ouvrages de stockage suivants :

SITE	NATURE	VOLUME (m3)
Asson - Sarramayou	Réservoir	3000
Pontacq 1	Réservoir	180
Pontacq 2	Réservoir	180
Pontacq 3	Réservoir	600
Pontacq 4	Réservoir	5000
Sedzère HS	Château d'eau	1000
Sedzère BS	Réservoir	290
Buros 1	Réservoir	2500
Buros 2	Réservoir	2500
Buros 3	Réservoir	5000
Castillon	Château d'eau	1300
Viella	Château d'eau	600
TOTAL		22 250

Tab. 9 - Ouvrages de stockage

Volumes de service

Ces ouvrages de stockage sont nettoyés annuellement afin d'éviter tout risque de contamination bactérienne de l'eau mise en distribution.

Les volumes d'eau liés à ces opérations, ainsi qu'aux travaux du syndicat, sont appelés «volumes de service».

En 2023, ils sont répartis de la manière suivante :

DÉSIGNATION	VOLUME (m3)
Lavage des réservoirs	25 030
Débordement réservoirs Pontacq	771 076
TOTAL	796 106

Tab. 10 - Répartition des volumes de service

La mise en service du nouveau de réservoir de Pontacq (5 000 m3) en 2016 a engendré une augmentation de la capacité de stockage, permettant ainsi de limiter les débordements. Cependant, on constate pour 2023 une forte augmentation des débordements, liés à l'indisponibilité du réservoir de SEDZERE HS, mis à l'arrêt pour d'importants travaux de réhabilitation. Sa remise en service a eu lieu fin juillet 2023.

Les réseaux

Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

L'annexe 1 de l'arrêté du 2 mai 2007 définit l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable. Une révision de cet indicateur a eu lieu à partir de 2013 (Cf. Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement).

Dans le contexte de PYREN'EAU, la notation est la suivante :

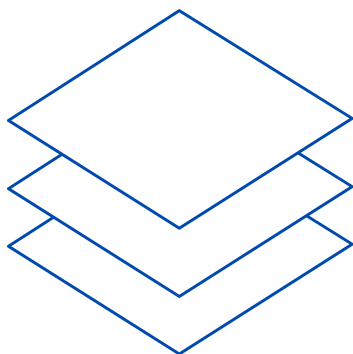
INDICE	NOTE MAXIMALE (POINT)	DESSCRIPTIF	PRÉSENCE	NOTE OBTENUE
Partie A : Plan des réseaux (15 points)				
VP.236	10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau	OUI	10
VP.237	5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	OUI	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)				
VP.238	15	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage cartographiques (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239). La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)	OUI	15
VP.239			OUI	
VP.240			OUI	
VP.241	15	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :	OUI	15
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)				
VP.242	10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	OUI	10
VP.243	10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	OUI	10
VP.244		Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	non concerné	
VP.245		Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	non concerné	
VP.246	10	Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	NON	0
VP.247	10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	OUI	10
VP.248	10	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	OUI	10
VP.249	5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	OUI	5
TOTAL				90

Tab. 11 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est donc, pour l'année 2023, de 90 points sur 95.

A noter que la localisation et le renouvellement des branchements ne concerne pas PYREN'EAU (valable pour les syndicats distributeurs).

Les réseaux



Système d'Information Géographique

Le SMNEP s'est engagé en 2010 dans la réalisation de son Système d'Information Géographique (SIG). Ce logiciel informatique permet, à partir de plans géoréférencés, de produire des plans et des cartes. La superposition et l'organisation d'informations liées au syndicat (réseaux, limites administratives, station de production etc.) se révèlent être un véritable outil d'aide à la décision et permettent une gestion du patrimoine de la collectivité.

Cette gestion patrimoniale permet de répondre aux exigences de l'article 1 du Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

La mise à jour de cet outil est même devenue une clause des marchés publics de PYREN'EAU. En effet, lors de la réception des travaux de fourniture et pose de canalisations, les entreprises ont pour obligation de remettre au syndicat les plans de réseaux sous SIG.

En 2019, la politique du SMNEP en matière de gestion patrimoniale évoluait, en lien avec le schéma directeur. Désormais, afin de tenir compte de l'article L.2224-71 du CGCT et de l'article R. 554-34 du code de l'environnement, PYREN'EAU met à jour annuellement l'inventaire de son patrimoine.

Les réseaux

Caractéristiques du réseau

Longueur et diamètre

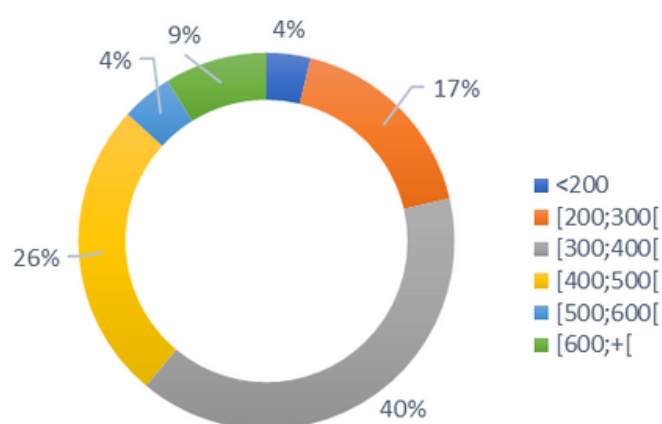
	2022	2023	VARIATION
LINÉAIRE DE RÉSEAU HORS BRANCHEMENT (kml)	170,3	170,3	0%

Tab. 12 - Variation du linéaire de réseau

Pour l'année 2023, le linéaire total du réseau du syndicat, se répartit de la manière suivante :

DN	LINÉAIRE (kml)
< 200	6,4
[200;300[29,9
[300;400[67,5
[400;500[43,8
[500;600[7,5
[600;+]	15
TOTAL	170,3

Tab. 13 - Répartition du linéaire de réseau en fonction du diamètre



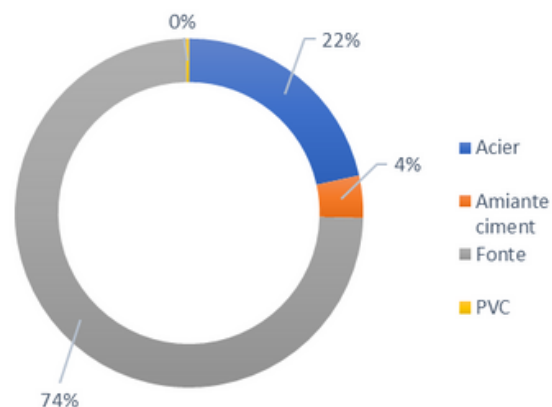
Graphique 4 - Répartition du linéaire de réseau en fonction du diamètre

Matériaux

Le réseau de PYREN'EAU est constitué des matériaux suivants :

MATERIAU	LINÉAIRE (kml)
ACIER	36,7
AMIANTE CIMENT	6,7
FONTE	126,4
PVC	0,5
TOTAL	170,3

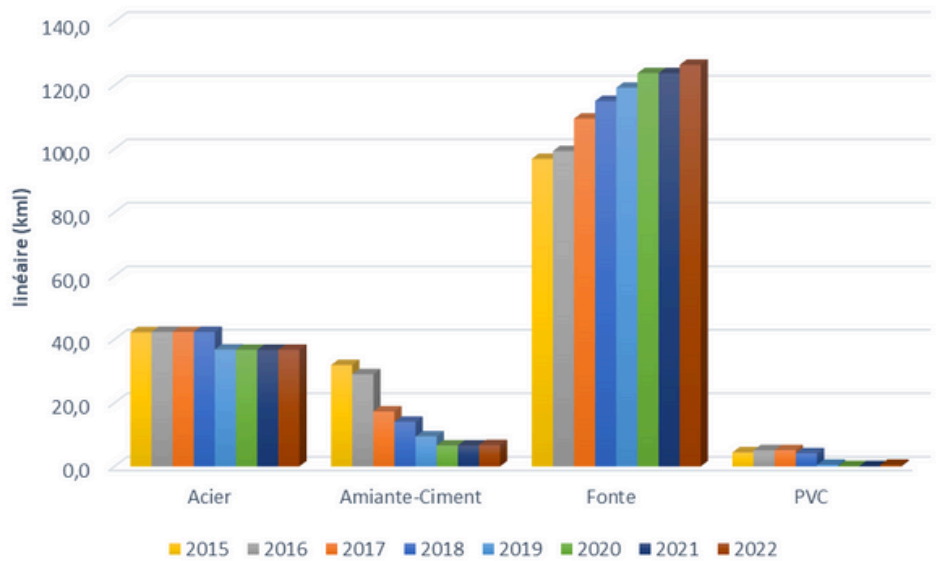
Tab. 14 - Composition du réseau



Graphique 5 - Répartition du réseau par type de matériau

Les réseaux

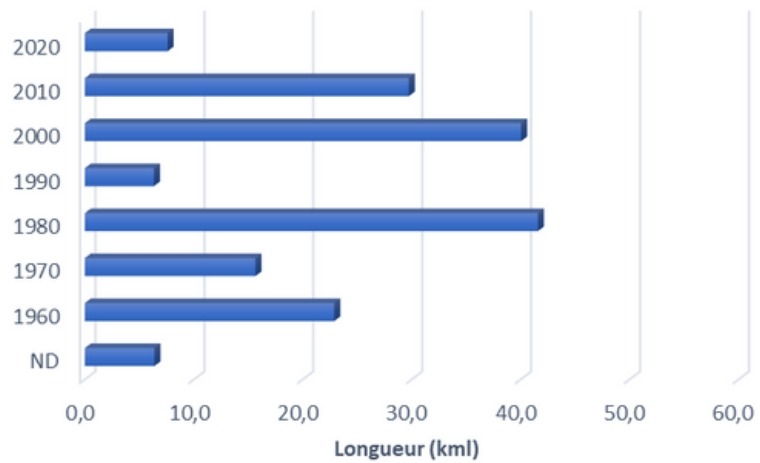
Graphique 6 - Evolution du patrimoine de PYREN'EAU



Age

DATE DE POSE	LINÉAIRE (kml)
NDR	6,4
1960	22,9
1970	15,7
1980	41,6
1990	6,4
2000	40,1
2010	29,7
2020	7,6
TOTAL	170,3

Tab. 15 - Répartition de l'âge des canalisations



Graphique 7 - Répartition de l'âge des canalisations

La première tranche de renouvellement de réseau inscrite au programme pluriannuel d'investissement 2018 – 2030 (Cf. Annexe n°1) a concerné le renouvellement de la liaison Luquet – Maucor. Cette opération s'est étalée sur la période 2015-2020 et a consisté à renouveler 25 kml en fonte DN 400 mm.

LE RENDEMENT DU RÉSEAU



PYREN'EAU

Calculer le rendement d'un réseau, c'est chercher à connaître le rapport entre le volume consommé et le volume produit. Il s'exprime en pourcentage.

Le volume produit est comptabilisé à chaque unité de production, le volume consommé à chaque point de vente avec les Distributeurs (compteurs de vente d'eau).

Ce calcul de rendement prend en compte également les volumes autorisés non comptés : par exemple l'estimation pour les besoins du service d'eau potable comme le lavage des réservoirs.

Le rendement met en évidence le volume perdu essentiellement suite à des casses de conduites, des fuites et des vols d'eau. En 2023, le rendement se situe à 97,1 %.

La politique de renouvellement de réseau mise en place en 2015 par le biais du renouvellement de la liaison Luquet – Maucor porte ses fruits puisqu'elle permet aujourd'hui à PYREN'EAU de stabiliser le rendement au-dessus de 90 %.

Performance du réseau

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{\text{consommations comptabilisées} + \text{exportations} + \text{estimation consommations sans comptage} + \text{volume de service}}{(\text{volume produit} + \text{importations})}$$

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau	95,8%	91%	95%	90,6%	94,2%	94,6%	92,5%	96,3%	96,5%	95,7%	97,1%

$$\text{Indice des volumes non comptés} = \frac{\text{estimation consommations sans comptage} + \text{volume de service} + \text{pertes}}{\text{longueur du réseau hors branchements}}$$

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	19,4	15,2	16,4	12,3	12,7	16,1	8,3	13,5	16,8	16,9

$$\text{Indice linéaire de pertes en réseau} = \frac{\text{pertes}}{\text{longueur du réseau hors branchements}}$$

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/j)	11,7	7,1	13	7,9	7,6	11,3	5,3	5	6,4	4,1

Renouvellement des réseaux

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire de canalisations renouvelées [km]	0,2	0,6	4,8	5,7	4,6	4,2	5,2	0	0	0

Extension des réseaux

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Extension de réseaux [km]	0	0	0	4,5	0	0	0,19	0	2,5	0

Vente d'eau

Volumes vendus et exportés

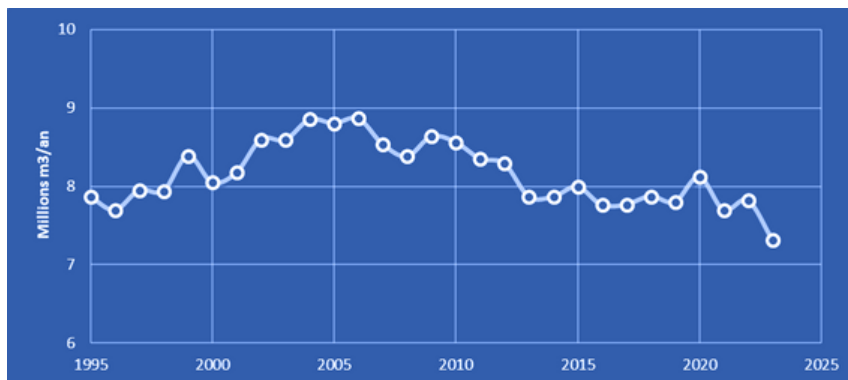
Volumes vendus aux collectivités adhérentes

SYNDICAT	CONSUMMATION 2023 (m3/an)
SE Luy Gabas Léés	3 100 212
SEA Béarn Bigorre	2 577 932
SIE Bassin Adour Gersois (territoire Viella)	254 914
CC Pays de Nay	1 196 476
CA Tarbes Lourdes Pyrénées	187 868
TOTAL	7 317 402

Tab. 16 - Répartition des volumes vendus aux collectivités adhérentes

L'ensemble des compteurs de vente d'eau fait l'objet d'une télérelève permettant ainsi de centraliser l'envoi des volumes journaliers des compteurs de vente et de connaître à J+1 la totalité des volumes vendus sur le territoire de PYREN'EAU.

Pour ce qui est de l'évolution des volumes vendus, le graphique suivant reprend l'historique depuis 1995 (la répartition est donnée à l'Annexe n°2) :



Graphique 8 - Evolution des volumes vendus

On constate globalement en 2023 une importante diminution des volumes vendus (-6.4% par rapport à 2022).

Vente d'eau

Volumes vendus et exportés

Ventes en gros extérieures

	CONSOMMATION 2022 (m3/an)	CONSOMMATION 2023 (m3/an)	VARIATION
Vermillon	950	937	-1,4%
SIAEP TN	95 851	204 090	112,9%
SIEBAG	184 746	81 359	-56,0%
SMEP Jurançon	5 025	3 386	-32,6%
TOTAL VEG	286 572	289 772	1,1%

Tab. 17 - Volumes issus de la VEG

Une convention tripartite entre Vermillon, SAUR et PYREN'EAU a été signée le 18 juillet 2012, afin de définir les volumes (100 m3/j), les modalités de livraison et le tarif de vente.

Par ailleurs, le SMNEP s'est rapproché en 2013 du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin de l'Adour Gersois (SIEBAG) pour étudier la sécurisation du SIEBAG à partir de l'eau issue de l'usine de Lespielle, après création d'une canalisation entre la commune de Viella et le réservoir de Cannet. La signature de la convention de fourniture d'eau potable a eu lieu en 2014. Les travaux de raccordement entre le regard d'interconnexion et le réservoir de Cannet ont été réalisés par le SIEBAG. La mise en service de cette interconnexion est opérationnelle depuis le 16 juin 2017.

Sur le secteur des Hautes-Pyrénées, une étude de faisabilité réalisée en 2015 a mis en évidence l'intérêt d'une interconnexion avec le SMNEP et le SIAEP de Tarbes Nord. Le SIAEP Tarbes Nord, qui dessert près de 5 000 abonnés sur 26 communes au nord de Tarbes, connaît une pollution chronique aux nitrates sur son puits principal. La collectivité dispose depuis fin 2013 d'un arrêté dérogatoire accordant la possibilité de délivrer « une eau destinée à la consommation humaine présentant un taux de nitrates supérieur à 50 mg/l sans excéder 70 mg/l », jusqu'en décembre 2016. Les deux collectivités se sont engagées dans la réalisation de cette interconnexion (pose de 9.8 kml de canalisation en fonte DN 200). La convention de vente d'eau en gros a été signée en décembre 2016. Les travaux ont été réalisés en 2017 et la mise en service le 9 novembre 2017.

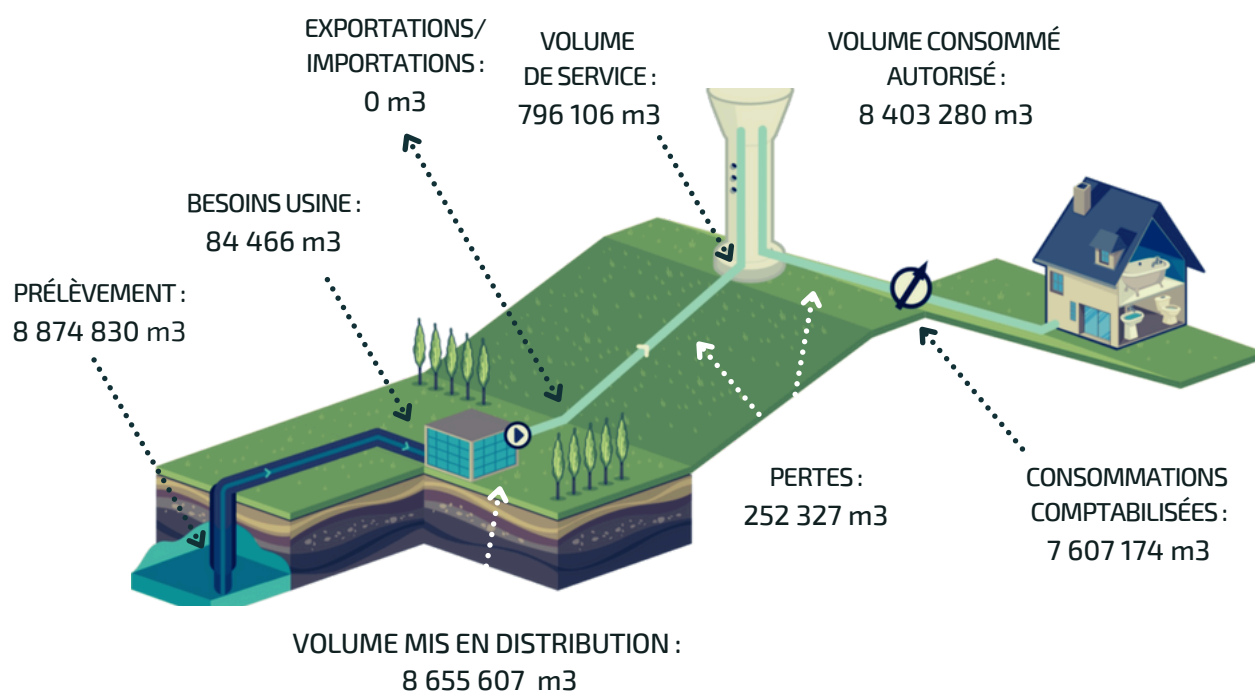
En 2020, une interconnexion a été créée avec le SMEP de la région de Jurançon sur la commune de Morlaàs afin d'assurer un secours mutuel. Cette livraison fait l'objet d'une convention d'assistance mutuelle signée en septembre 2020.

2023 **7 607 174 m3**

**Volume issu des consommations comptabilisées
(volume vendu aux collectivités adhérentes et
ventes en gros extérieures)**

Vente d'eau

Volumes vendus et exportés



LA QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE EN 2023

L'eau est une ressource naturelle et vitale dont nous devons prendre soin et que nous devons préserver. Le Syndicat de l'Eau des Pyrénées et son délégataire s'engagent chaque jour à garantir une eau d'une excellente qualité à tous les consommateurs.

Pour ce faire, le Syndicat travaille sans cesse à améliorer non seulement sa connaissance de l'eau depuis ses zones de prélèvement mais aussi les outils d'analyse qui lui permettent d'en contrôler la qualité. Ainsi le réseau de PYREN'EAU est équipé de plus d'une centaine de sondes qui contrôlent quotidiennement et en temps réel les composants et les paramètres de la qualité de l'eau.

Au total, ce sont près de 110 analyses qui sont effectuées chaque année afin de garantir aux consommateurs l'accès à une eau saine.

Les analyses permettant le suivi de la qualité de l'eau distribuée sont réalisées, d'une part au titre du contrôle officiel par l'Agence régionale de santé (ARS) et d'autre part, au titre du programme d'autosurveillance déployé, dans le cadre de la délégation de service public par l'exploitant.

Le contrôle sanitaire des installations de production et de distribution de l'eau est assuré par l'Agence régionale de santé (ARS) sur l'ensemble des réseaux depuis le point de captage jusqu'au robinet du consommateur. La fréquence et le type des analyses sont fonction de l'origine des eaux, des débits captés, des traitements et de l'importance de la population desservie.

Le contrat de délégation de service public initié au 1er janvier 2011 prévoit la mise en place de contrôles renforcés sur l'ensemble des organes de captage et de production.



**En 2023, sur l'ensemble du territoire pour les eaux brutes, traitées et distribuées, 74 prélèvements ont été réalisés au titre du contrôle réglementaire (ARS) mettant en évidence une eau 100% conforme à la réglementation.
(Cf. Annexe n° 3)**

Le suivi de l'ARS

Pour 2023, le contrôle réglementaire réalisé par l'ARS met en avant une eau conforme à la réglementation à 100 % sur les paramètres bactériologiques et à 100 % sur les paramètres physico-chimiques :

STATION	BACTÉRIOLOGIE		PHYSICO-CHIMIE		PARAMÈTRES A SURVEILLER
	NBRE DE PRÉLÈVEMENTS	CONFORMITÉ	NBRE DE PRÉLÈVEMENTS	CONFORMITÉ	
Station de Calibet	12	100%	12	100%	Turbidité et agressivité de l'eau
Station d'Arthez d'Asson	3	100%	3	100%	
Station de Bordes	12	100%	12	100%	
Station de Lespielle	5	100%	5	100%	Température
Station de Lalongue	3	100%	3	100%	
Station de Burosse Mendousse	2	100%	2	100%	
TOTAUX	37	100%	37	100%	

Tab. 18 - Synthèse 2023 de la qualité de l'eau (ARS)

L'autocontrôle de l'exploitant

Dans le cadre du contrat de délégation de service public, l'exploitant s'est engagé à augmenter de façon significative le nombre d'analyses sur l'ensemble des ressources et stations du Syndicat.

En 2023, l'exploitant a réalisé 14 prélèvements sur l'eau brute et l'eau mise en distribution.

Les principales opérations d'optimisation de la qualité

Les Aygues et l'usine d'Arthez d'Asson

Au regard du contexte hydrogéologique des sources des Aygues, il est recommandé de mettre en place une surveillance de la turbidité de l'eau brute.

En effet, la grande superficie de leurs bassins versants hydrogéologiques et la nature karstique de la roche-réservoir sont responsables d'épisodes de fortes turbidités qui sont notamment constatés lors d'orages en période estivale.

Pour assurer ce suivi, PYREN'EAU a équipé à l'été 2022 chaque chambre de captage avec un turbidimètre, un conductimètre et une sonde de température.

Par ailleurs PYREN'EAU a en 2023 commandité une étude relative au traitement de la turbidité de l'eau des Aygues à l'usine d'Arthez-d'Asson et à l'optimisation des performances de cet ouvrage.



Présence de chlore sur le réseau

Le rapport annuel de l'ARS met en avant la nécessité de maintenir des teneurs en stérilisant suffisantes en sortie d'usine de traitement. La circulaire DGS n°524/DE du 17 novembre 2003 relative au plan Vigipirate préconise de « maintenir une concentration minimale en chlore libre de 0,3 milligramme par litre (mg/l) en sortie des réservoirs et de viser une concentration de 0,1 mg/l en tout point du réseau de distribution ».

Afin de garantir une eau exempte de toute contamination bactériologique, le SMNEP réalise ce traitement de désinfection à l'aide de chlore gazeux. En 2010, il avait été préconisé d'optimiser le suivi en installant des analyseurs de chlore en continu sur certains ouvrages. Ces travaux ont été réalisés en 2011. Outre, les analyseurs de chlore situés en sortie de chaque usine, d'autres sites ont été équipés.

En 2019, le SMNEP a mis en place des analyseurs, et ainsi déployé le suivi du chlore en continu (opération SDAEP-6).

En parallèle, Sébastien OILLARBURU a réalisé une « étude de l'optimisation de la chloration du secteur sud-est du SMNEP ». Cette étude qui s'inscrit au PPI du schéma directeur (opération SDAEP-15) a conduit le SMNEP à mettre en place un poste de rechloration au niveau des réservoirs de Pontacq à l'été 2021.

Dans le cadre du contrat d'exploitation, le délégataire prévoit à partir de 2024 des aménagements au niveau des postes de chloration d'Arthez-d'Asson et Lalongue, afin d'asservir l'injection au débit de ces stations, ainsi que le déploiement de sondes mobiles sur le réseau permettant de suivre en continu la concentration en chlore aux points de livraison.

Usine de Lespielle

En 2021, PYREN'EAU a engagé une mission de diagnostic et d'études des solutions d'optimisation de l'usine de Lespielle (SDAEP 8.2). Cette mission confiée au bureau d'études SCE faisait suite à un diagnostic réalisé en 2019, qui mettait en évidence la fin de vie des membranes d'ultrafiltration de cette usine mise en service en 2009. A l'issue de cette première phase, le Syndicat a choisi de renouveler les membranes en apportant des optimisations, afin de gagner en performance et en confort d'exploitation.

En décembre 2021, la collectivité confiait une mission de maîtrise d'œuvre complète à SCE afin de l'accompagner dans les travaux d'optimisation de la filière de traitement de l'usine d'eau potable de Lespielle. Les études de conceptions ont eu lieu entre janvier et mai 2022. Les travaux ont été réalisés par SAUR à partir de fin mars 2023, pour 4 mois.

LE PRIX DU SERVICE INDICATEURS FINANCIERS

La décomposition du prix

La détermination du prix de l'eau est liée à quatre éléments :

- « **La part délégataire** » : cette rémunération est fixée contractuellement avec le Syndicat producteur. Cette part permet d'assurer l'exploitation du service de production d'eau potable (personnel, électricité, réactifs, renouvellement du matériel, etc.).
- « **La part syndicale** » : cette part perçue par PYREN'EAU est fixée par délibération du Comité syndical. Elle permet la réalisation d'infrastructures propres à la production (usine de traitement, réservoirs, canalisations, etc.).
- **L'Agence de l'eau** : l'Agence de l'Eau perçoit des redevances de l'ensemble des usagers de l'eau et elle les reverse aux entités qui conduisent des actions d'amélioration de la qualité de l'eau
- **La TVA** : taux réduit à 5,5%.

Le prix du service est proportionnel au volume d'eau potable acheté. Les volumes sont relevés annuellement. La décomposition est la suivante :

	UNITÉ	2022	1er janvier - 30 avril 2023	1er au 31 mai 2023	1er juin - 31 décembre 2023	VARIATION
Part délégataire (SAUR)	€ HT/m ³	0,2148	0,2148	0,2148	0,1850	-13,9%
Part syndicale - tarif adhérent (PYREN'EAU)	€ HT/m ³	0,2100	0,2100	0,2200	0,2200	4,8%
Part syndicale - tarif VEG (PYREN'EAU)	€ HT/m ³	0,2100	0,2100	0,2398	0,2398	14,2%
Total adhérent	€	0,4248	0,4248	0,4348	0,4050	-4,6%
Total VEG	%	0,4248	0,4248	0,4546	0,4248	-

Tab. 19 - Décomposition du prix de l'eau

Les recettes

Part délégataire

Fixation des tarifs en vigueur

Les volumes facturés sont basés sur le volume total 2023 : 7 607 174 m³.

Le nouveau tarif est fixé à 0.1850 €/m³ à partir du 1er juin 2023 et fait suite à la prise d'effet du nouveau contrat. La révision du tarif s'effectue annuellement selon l'évolution d'indices INSEE définis contractuellement.

Recettes du délégataire

L'application de la formule d'actualisation du contrat de DSP et le volume total facturé pour l'année 2023 (7 607 174 m³) permettent de calculer la recette du délégataire ci-dessous :

	2022	2023	VARIATION
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau non domestique	1 740 535,72	1 502 110,53	-13,7%
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation	0	0	0
TOTAL DES RECETTES	1 740 535,72	1 502 110,53	-13,7%

Tab. 20 - Evolution de la recette du délégataire

Part syndicale

Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Pour 2023, la délibération du 29 mars 2023 fixe les tarifs comme suit :

- Tarif Adhérent : 0.2200 € HT/m³
- Tarif Vente En Gros : 0.2398 € HT/m³

A noter que l'évolution du prix de l'eau a été planifiée dans le cadre du schéma directeur le 15 février 2019.

Recettes de la collectivité

	2022	2023	VARIATION
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau non domestique	1 702 035,09	1 651 371,01	-3,0%
Autres recettes			
Recettes pour le contrôle de délégation	5 807,20	10 629,08	83,0%
TOTAL DES RECETTES	1 707 842,29	1 662 000,09	-2,7%

Tab. 21 - Evolution des recettes de la collectivité

Le budget

Le Budget Prévisionnel 2023 du SMNEP, voté par le Conseil Syndical le 11 avril 2023, fait ressortir les équilibres suivants :

Section d'exploitation :

Total des dépenses d'exploitation : 3 277 926,14 €

Total des recettes d'exploitation : 3 277 926,14 €

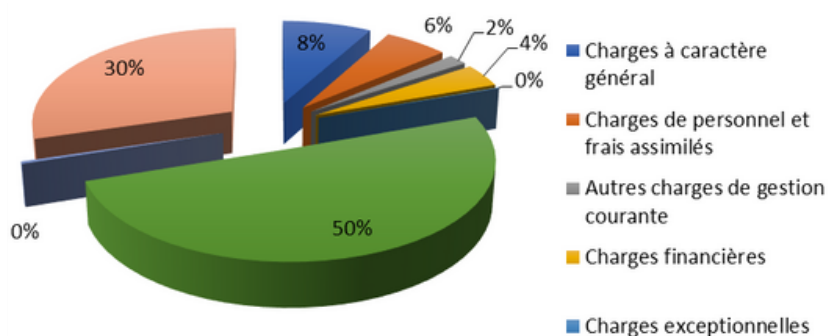
Section d'investissement :

Total des dépenses d'investissement : 4 687 519,64 €

Total des recettes d'investissement : 4 687 519,64 €

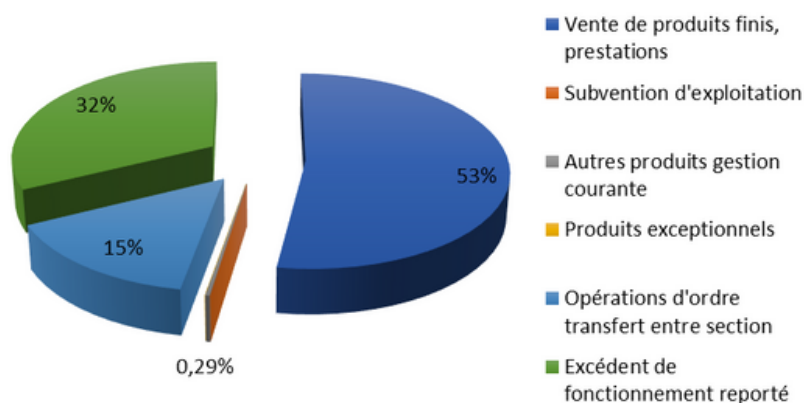
Les chapitres ci-après détaillent la répartition de chaque section.

Dépenses de fonctionnement



Graphique 10 -
Dépenses de fonctionnement
(BP 2023)

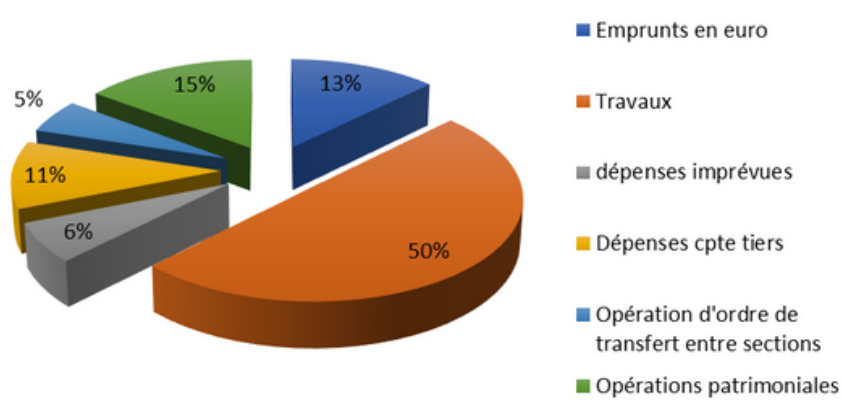
Recettes de fonctionnement



Graphique 11 -
Recettes de fonctionnement
(BP 2023)

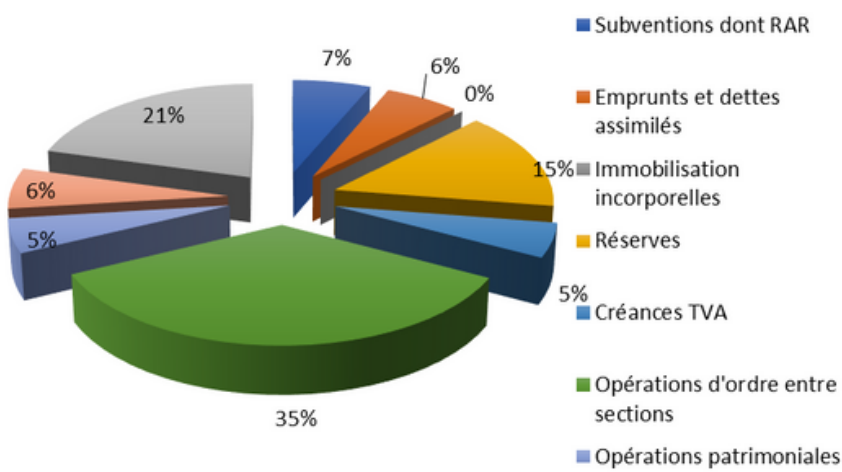
Le budget

Dépenses d'investissement



Graphique 12 -
Dépenses d'investissement
(BP 2023)

Recettes d'investissement



Graphique 13 -
Recettes d'investissement
(BP 2023)

Le budget

Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2022	2023
Encours de la dette au 31 décembre	6 321 002,46 €	6 029 970,89 €
Remboursements au cours de l'exercice	679 262,58 €	703 410,52 €
Dont en intérêts	113 755,70 €	127 340,34 €
Dont en capital	565 506,88 €	576 070,18 €

Tab. 22 -
Etat de la dette

Amortissements réalisés

	2022	2023
Montant de la dotation aux amortissements	1 226 850,08 €	1 593 776,83 €

Tab. 23 -
Amortissements réalisés

LE PROGRAMME PLURI ANNUEL DES TRAVAUX ET ÉTUDES

Opération n° 1801 – Sécurisation Arthez-d'Asson – Baudreix

Descriptif : De nombreuses études menées par PYREN'EAU (SDAEP 2012 et 2019, étude hydraulique 2013, exercice gestion de crise 2019) ont pu mettre en évidence la nécessité de sécuriser les ressources du secteur Ouest par bouclage du secteur Sud. Cette nouvelle liaison d'intérêt général qui sera créée entre Arthez-d'Asson et Baudreix permettra donc à terme de sécuriser l'intégralité de l'ossature de PYREN'EAU et de la plupart des Distributeurs (Béarn Bigorre, Luy Gabas Lées, Pays de Nay, Tarbes Lourdes Pyrénées).

Les travaux nécessiteront la pose de 16 km de canalisation en fonte diamètre 400 mm et permettront ainsi de relier l'usine de production d'Arthez-d'Asson au réservoir d'Asson puis à la passerelle de Baudreix, où l'eau sera acheminée à l'usine de Bordes via un réseau existant. Ce bouclage du réseau de production conduira in-fine à la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de près de 95 000 habitants et les activités économiques d'un territoire représentant un quart du département des Pyrénées-Atlantiques.

Le projet a été initié en interne en 2016. Durant cette première étape, le syndicat a rencontré les communes traversées par le projet, la CCPN (concessionnaire des réseaux de distribution d'eau potable), le service voirie du Conseil Départemental. Les négociations des servitudes de passage ont eu lieu entre février 2018 et septembre 2021.

La maîtrise d'œuvre a ensuite été confiée au groupement HEA / SCE / NOUGER / PARCAN / CETRA en octobre 2019. Les investigations terrain (géotechniques, détection de réseaux, traversées de cours d'eau, inventaires faune/flore) ont nécessité deux années de travail.

L'opération étant soumise à étude d'impact environnemental (incluant une enquête publique), révision du PLU de Nay, demande de défrichement et mise en place de Servitudes d'Utilité Publique, une déclaration d'intention (mars 2021) a permis d'informer le public. Le dossier administratif a finalement été déposé et considéré complet le 8 juin 2021. Le mémoire en réponse aux avis de la MRAe et du CNPN a été transmis le 28 novembre 2022. Le rapport d'étude PRO a été validé début 2023. L'enquête publique a eu lieu entre le 6 mars et le 7 avril 2023. Le Commissaire Enquêteur a rendu un avis favorable.

Le dossier a reçu l'avis favorable du CODERST le 26 septembre 2023. L'arrêté préfectoral autorisant le Syndicat à réaliser les travaux a été signé par le Préfet des Pyrénées-Atlantiques le 27 octobre 2023. La consultation a été engagée en novembre 2023.

La réalisation des travaux est envisagée entre 2024 et 2025.

Montant estimatif : 9,3 M€ HT
Date de réalisation : 2019 – 2026
Opération SDAEP : 16



Opération n° 1903 – Suivi hydrogéologique des ressources exploitées par PYREN'EAU

Descriptif : La phase 2 du schéma directeur proposait un suivi des ressources sur le long terme (page 38) : « Au regard des enjeux induits par le changement climatique, il est proposé de suivre l'évolution des ressources, indépendamment du scénario retenu à l'issue de la phase 2, [...] : Suivi hydrogéologique annuel des ressources exploitées [SDAEP 24] ».

Sur les 10 ressources exploitées, PYREN'EAU dispose d'un grand nombre de mesures en continu (quantité, qualité). L'utilisation de ces données, actuellement sous-exploitées, permettra à PYREN'EAU une exploitation plus raisonnée et durable des ressources et de préconiser de manière préventive des diagnostics d'ouvrage.

C'est dans cette optique que PYREN'EAU a attribué au groupement CETRA/ETIAGES/IMAGEAU le suivi pluriannuel (2020-2024).



Montant : 126 780 € HT (2020 – 2024)

Date de réalisation : 2019 – 2024

Opération SDAEP : 24

Opération n° 2001 – Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau

Descriptif : Dans le cadre du schéma directeur mené par PYREN'EAU, il avait été mis en avant la nécessité de sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire. Pour cela, il avait été proposé de réaliser un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE). Cet outil préconisé par l'OMS vise à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau de boisson, en appliquant une stratégie générale de prévention basée sur l'évaluation et la gestion des risques, couvrant toutes les étapes de l'approvisionnement en eau du captage au consommateur. Le projet de refonte de la directive 98/83/CE, en cours de révision par la Commission Européenne, tendrait notamment à rendre obligatoire les PGSSE.

Les échanges réguliers avec les Distributeurs ont fait ressortir les souhaits du SEABB et SELGL de réaliser leur propre PGSSE. PYREN'EAU étant le producteur d'eau potable unique pour le SEABB et majoritaire (85 %) pour le SELGL, qui assurent quant à eux la distribution de l'eau potable, l'idée de réaliser ces études de manière conjointe est rapidement apparue. Cela permet notamment de prendre en compte les contraintes amont et aval et ainsi de définir des objectifs communs. Les 3 collectivités ont donc convenu de recourir à un groupement de commande pour la réalisation des PGSSE en mars 2020, PYREN'EAU étant coordonnateur du groupement.

La réalisation de l'étude a été confiée au cabinet BDEE et a été réalisée entre octobre 2020 et mai 2023. PYREN'EAU a adopté par délibération les conclusions de son PGSSE le 23 mai 2023 (DCS_2023_21). Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 3 janvier 2023, le résumé du PGSSE a été transmis à l'ARS, la préfecture et l'Agence de l'Eau.

Montant : 96 920 € HT

Date de réalisation : 2020 – 2023

Opération SDAEP : 29

Opération n° 2004 – Création d'une saligue à Baudreix

Descriptif : En 2017, le PYREN'EAU substituait les forages de Bordes, dont les eaux prélevées présentaient une pollution chronique aux pesticides, par deux nouveaux forages situés sur la commune de Baudreix dans la nappe alluviale du Gave de Pau. Ces nouveaux ouvrages permettent de prélever un potentiel annuel de 5 millions de m³ et ainsi d'alimenter 35 000 habitants avec une eau potable d'excellente qualité (investissement 1,3 M € HT).

Depuis leur mise en service, le PYREN'EAU a poursuivi sa collaboration avec les communes de Baudreix et Mirepeix dans l'objectif de préserver le site à l'amont du champ captant et de facto la qualité de l'eau de la nappe alluviale. De cette collaboration et d'un travail avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques est née l'idée d'un projet de renaturation sur des parcelles appartenant à la commission syndicale de Baudreix-Mirepeix exploitées en maïs (potentiellement sources de pollution diffuse).

C'est dans ce contexte que le PYREN'EAU a engagé début 2021 un projet d'aménagement du champ captant sur les communes de Baudreix et Mirepeix et avec le soutien du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques. Cette opération ambitionne une réflexion plus large permettant de balayer les volets eau, biodiversité, social, sport/loisir, pédagogique, ...

Enfin, ce projet permettra aussi de compenser les surfaces déboisées et les pertes d'habitats occasionnées lors de la pose de la conduite d'eau potable réalisée par PYREN'EAU entre Arthez-d'Asson et Baudreix (Opération n°1801). L'autorisation préfectorale ayant été délivrée en octobre 2023, la consultation pour les travaux de boisement a été lancée en décembre 2023. Les travaux devraient débuter courant 2024.



Vue aérienne des parcelles à renaturer et afforester

Montant prévisionnel : 127 890 € HT
Date de réalisation : 2021 – 2024
Opération SDAEP : 32

Opération n° 2102 – Traitement de la turbidité des Aygues

Descriptif : Une étude menée en interne en 2020 a clairement mis en évidence que l'eau provenant des Aygues ne répond pas aux exigences réglementaires de l'arrêté du 11 janvier 2007, relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine, sur le paramètre turbidité pour 20% des valeurs issues de la station de Calibet. Les sondes de turbidité implantées aux chambres de captage des Aygues permettent désormais de suivre ce paramètre en continu. Afin de recouvrir une eau conforme à la réglementation, PYREN'EAU a décidé de traiter la turbidité des Aygues. Pour cela, il est proposé d'acheminer les eaux turbides des Aygues à l'usine d'Arthez-d'Asson pour traitement.

Ce projet nécessite deux adaptations majeures :

- **La modification hydraulique du regard de répartition :** modification du fonctionnement des organes hydrauliques actuellement présents dans le regard de répartition situé à Arthez-d'Asson, de manière à bypasser l'eau turbide vers l'usine. La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée par les BE HEA et SCE.
- **L'adaptation de la filière de traitement à l'usine d'Arthez-d'Asson :** adaptation de la filière de traitement actuelle. L'eau sera ensuite refoulée sur le réseau grâce au groupe de pompage existant. La maîtrise d'œuvre de l'opération est assurée par SCE. L'adaptation nécessite la mise en place d'un pilote, qui sera déployé début 2024, permettant ainsi d'étudier les gains de performance d'un nouveau média filtrant en remplacement des filtres à sable.

Montant MOE : 99 894 € HT
Date de réalisation : 2021 – 2024
Opération SDAEP : 27

Opération n° 2106 – Optimisation pompage seuil sur l'Ouzom

Descriptif : Pour faire suite aux difficultés de pompage dans l'Ouzom, le SMNEP a confié au bureau d'études 2 AE la réalisation d'une étude d'optimisation du pompage visant à sécuriser le prélèvement de l'usine d'Arthez-d'Asson.



Montant : 21 750 € HT
Date de réalisation : 2021-2024



prise d'eau sur l'Ouzom à Arthez-d'Asson

Opération n° 2107 - Etude des potentialités énergies renouvelables de PYREN'EAU

Descriptif : En 2022, le SMNEP a lancé une étude pour connaître les sites qui pourraient être équipés d'installations photovoltaïques. 2 sites montraient un intérêt particulier : la commission administration générale a donc décidé d'équiper le réservoir de Pontacq et les réservoirs de la Maison de l'Eau. Des études complémentaires doivent être menées pour vérifier les charges admissibles des toits des réservoirs avant toute installation.



Montant prévisionnel : 145 000 € HT
Date de réalisation : 2022-2025
Opération SDAEP : 34

Opération n° 2110 – Travaux d'étanchéité du château d'eau de Viella

Descriptif : Fin 2018, le SMNEP avait détecté un cloquage du revêtement intérieur posé en 2009.

Un diagnostic réalisé par FREYSSINET en novembre 2021 avait mis en évidence les désordres suivants :

- Défaut d'étanchéité du dôme (absence de goutte d'eau et/ou de couvertines sur l'acrotère, décollement en tête d'acrotère, déchirure, dimension de barbacanes insuffisante, points singuliers)
- Défaut d'étanchéité de l'extérieur de la cuve (nombreuses fissures non actives calcifiées au droit des reprises de bétonnage, fissures actives calcifiées, traces blanches d'anciennes coulures de calcite, nombreuses épaufrures liées au gonflement de l'acier sous l'effet de l'oxydation (manque d'enrobage), nombreux ragréages défectueux mal adhérent facilitant les infiltrations d'eau et ne protégeant aucunement les aciers, nombreux ragréages faïencés ou fissurés (retrait important à jeune âge avec une hygrométrie faible et/ou une température élevée), eau circulant derrière l'enduit poreux, une résurgence d'eau pluviale observable, enduit poreux, fissurations traversantes et épaufrures de l'acrotère, présence de lichens, nid de cailloux au droit d'une épaufrure).

En avril 2022, le Syndicat attribuait un marché de maîtrise d'œuvre au cabinet MERLIN pour la réhabilitation de l'ouvrage.

A l'issue de la consultation, le marché était attribué à l'entreprise ETANDEX.

Les travaux se sont déroulés entre septembre 2023 et janvier 2024.



Travaux de réhabilitation du château d'eau de Viella

Montant : 242 650 € HT
Date de réalisation : 2021-2023

Opération n° 2202 – Extension du bâtiment d'exploitation Maison de l'Eau

Descriptif : Création d'un bâtiment d'exploitation à proximité de la station de reprise de Buros.



Montant : 228 489 € HT
Date de réalisation : 2022 – 2023

Opération n° 2203 – Réhabilitation château d'eau de Sedzère

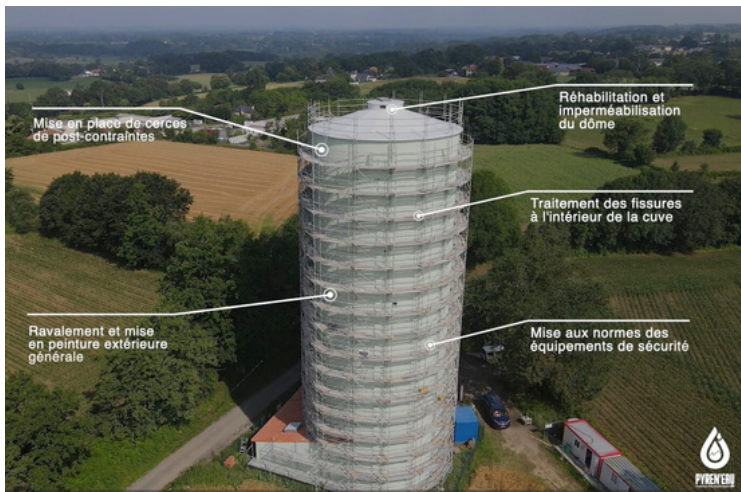
Descriptif : Fin 2021, le SMNEP avait détecté une zone dégradée en partie extérieure de la cuve haut service du CE de Sedzère faisant apparaître des éclats de béton et des ferrailles apparentes. Au regard du risque structurel, il avait été demandé à l'exploitant en décembre 2021 de mettre la cuve HS à l'arrêt. Un diagnostic réalisé par LERM SETEC en janvier 2022 avait mis en évidence les désordres suivants :

- Défaut structurel constaté au niveau du parement extérieur de la cuve (rupture de spires métalliques)
- La dalle sommitale présente des fissurations au niveau de l'étanchéité, entraînant une dégradation du revêtement côté intrados (présence de fissure, trace d'infiltrations). Un élément de cette toiture posé menace de tomber
- La cuve Haut Service (sous-face de la dalle) présente quelques aciers affleurants non réparés. Ces désordres affectant la sous-face restent très localisés.
- L'intégralité du fût nécessite des travaux de ravalement et mise en peinture extérieure générale afin de garantir une imperméabilisation.

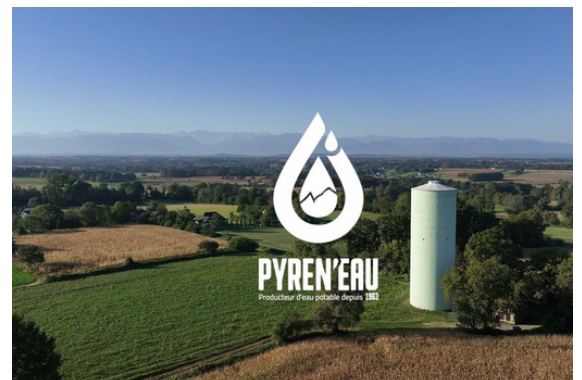
En avril 2022, la collectivité attribuait un marché de maîtrise d'œuvre au cabinet MERLIN pour la réhabilitation de l'ouvrage. Les travaux ont été confiés à l'entreprise FREYSSINET. Ils se sont déroulés entre avril et août 2023 et la réception a été prononcée en octobre.

Montant : 387 183 € HT

Date de réalisation : 2021-2023



Crédit photos aériennes : Cyril GABARROS





Opération n° 2204 – Démantèlement du puits de Bordes

Descriptif : Créé au milieu des années 1980 avec la réalisation des 4 forages F1, F2, F3 et F4, le champ captant de Bordes a été exploité pour la production d'eau potable jusqu'en 2017. En raison de problèmes de qualité récurrents, le Comité syndical a fait le choix d'arrêter l'exploitation de ces forages. Dans un souci de protection de la ressource en eau potable, PYREN'EAU a décidé de faire procéder au comblement de ces ouvrages ; le bureau d'études ETIAGES accompagne techniquement le Syndicat dans cette opération. Les travaux devraient avoir lieu au second semestre 2024.

Montant prévisionnel : 120 000 € HT
Date de réalisation : 2023 – 2024

Opération n° 2206 – Renouvellement filrière traitement Lespielle

Descriptif : En 2021, PYREN'EAU a engagé une mission de diagnostic et études des solutions d'optimisation de l'usine de Lespielle (SDAEP 8.2). Cette mission confiée à SCE faisait suite au diagnostic réalisé en 2019 par PENTAIR, qui mettait en évidence la fin de vie des membranes d'ultrafiltration. A l'issue de cette première phase, la collectivité a choisi de renouveler les membranes en apportant des optimisations, afin de gagner en performance et en confort d'exploitation.

En décembre 2021, PYREN'EAU confiait une mission de maîtrise d'œuvre complète à SCE afin de l'accompagner dans les travaux d'optimisation de la filière de traitement de l'usine d'eau potable de Lespielle. Les études de conceptions ont eu lieu entre janvier et mai 2022.

La consultation a été engagée en juin 2022. Le marché de travaux a été attribué à SAUR en septembre. Les travaux ont débuté le 20 mars 2023 et comprennent les opérations suivantes :

- Etude performances tour de pulvérisation,
- Renouvellement membranes ultrafiltration,
- Mise en place d'un analyseur d'ammonium en continu,
- Adaptation de l'automatisme et de la supervision,
- Mise en place de chicanes dans la bache d'oxydation,
- Adaptation de la bache de reprise d'ultrafiltration,
- Traitement des fissures du génie-civil,
- Adaptation des postes de réactifs.

Un retard de livraison d'une pièce indispensable à la modification de l'automatisme a contraint le report de la dernière phase des travaux au mois d'octobre. Le constat d'achèvement de la construction a eu lieu fin octobre 2023. La période d'observation s'est ensuite déroulée de novembre 2023 à avril 2024 et les essais de garantie ont eu lieu en janvier 2024.



Renouvellement des membranes

Montant : 533 293 € HT
Date de réalisation : 2022 – 2023

Opération n° 2301 – Réhabilitation du forage Baudreix F3

Descriptif : A l'été 2022, l'hydrogéologue en charge du suivi des ressources exploitées par PYREN'EAU a constaté une perte de débit spécifique du forage F3. D'un débit nominal d'exploitation de 270 m³/h, son débit d'exploitation a été abaissé à 180 m³/h par précaution. Des investigations complémentaires ont été menées par l'hydrogéologue qui ensuite a préconisé d'entreprendre une opération de réhabilitation de l'ouvrage. Au regard de l'importance de ce forage pour assurer l'alimentation en eau potable, le syndicat a inscrit cette opération au budget 2023. La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études ETIAGES en avril 2023. A l'issue de la consultation menée en avril 2023, les marchés ont été attribués aux entreprises Hydro-Assistance et FRT.

Les travaux de réhabilitation ont été réalisés entre le 14 et le 15 juin 2023.



« Dépose de la colonne du forage de Baudreix F3 avant réhabilitation »

Montant : 18 210 € HT
Date de réalisation : 2023

Opération n° 2303 – Sécurisation de l'usine de Lalongue et retour d'eau du secteur Nord

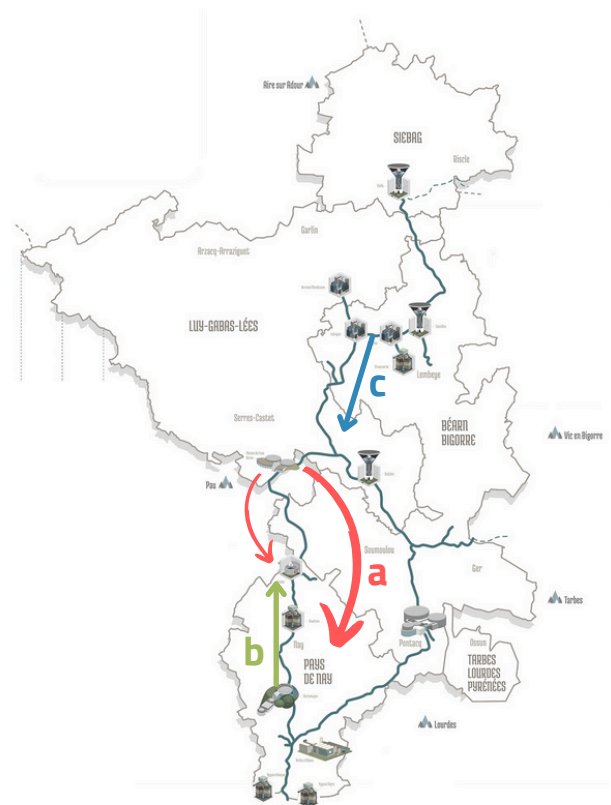
PYREN'EAU a bâti un plan de sécurisation autour des 3 axes suivants :

- a. Baudreix – Pontacq : opérationnel,**
- b. Arthez – Baudreix : à venir,**
- c. Lalongue – Gabaston : secours vers les secteurs ouest et sud.**

Fort de l'expérience de l'étiage 2022, PYREN'EAU a choisi de développer le dernier axe de sécurisation. Dans ce cadre, il a missionné le bureau d'études SCE pour dimensionner les infrastructures nécessaires à un retour d'eau du secteur Nord vers l'Ouest et le Sud. Cette étude intègre également la sécurisation du forage de Lalongue en cas d'inondation du Lées, mise en évidence dans le cadre du PGSSE.

Le lancement de l'étude a eu lieu le 14 juin 2023 et une réunion technique avec l'exploitant a été réalisée le 24 août.

Une première version du rapport a été transmise le 15 septembre.



Montant : 24 255 € HT
Date de réalisation : 2023-2024

A vertical photograph of a waterfall cascading down rocks, with water splashing and creating white foam. The image is partially obscured by a blue overlay on the right side of the page.

LE SDAEP 2018-2030

SDAEP

Le précédent schéma directeur de PYREN'EAU avait été réalisé en 2012. Depuis, un important programme d'investissement a été engagé (création de réservoirs, renouvellement de canalisation, création de nouveaux forages, interconnexions avec des syndicats limitrophes, recherche de nouvelles ressources).

Les hypothèses prises à l'époque pour établir les volumes prospectifs consommés par les Syndicats de distribution se sont avérées totalement surestimées. Les diminutions des consommations, associées à la disparition des subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, ont eu un impact sur les recettes financières de la collectivité, donc sur sa capacité à financer les futurs ouvrages. En parallèle, les Syndicats de distribution ont tous mis à jour leur schéma directeur. Ces études ont une vision plus réaliste du développement démographique des territoires et des rendements de réseau objectifs.

L'ensemble de ces évolutions ont conduit PYREN'EAU à réaliser en interne l'actualisation de son schéma directeur entre octobre 2017 et mars 2019.

Cet ambitieux projet s'est déroulé en trois temps :

1

Bilan 2012 – 2018. Cette première partie a permis de mettre en évidence l'amélioration du service de production d'eau potable constatée depuis le schéma directeur de 2012, en lien avec les investissements engagés par le SMNEP (18.2 M€ HT sur la période 2012 - 2017)

2

Prospective 2018 – 2030. Les simulations menées au cours de la phase 2 ont mis en avant l'impact du changement climatique sur les ressources en eau de notre territoire, tant quantitativement que qualitativement. La modélisation hydraulique a par ailleurs souligné le paradoxe suivant : à l'horizon 2030, les ressources resteront excédentaires par rapport aux besoins en période moyenne, mais potentiellement déficitaires en période d'étiage, combinée aux consommations de pointe.

3

Schéma Directeur. L'évolution du contexte budgétaire, notamment en matière d'aide de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, a conduit le SMNEP à repenser sa stratégie financière. Lors de la phase 3, plusieurs scénarii financiers ont été étudiés. Au-delà des politiques menées pour améliorer les rendements de réseau, il est ressorti la nécessité de sensibiliser les abonnés à la raréfaction de la ressource induite par le changement climatique et ainsi amorcer l'adaptation des modes de consommation. Enfin, l'évolution territoriale de PYREN'EAU passée et à venir rend nécessaire l'actualisation de ses statuts.

Cette étude prospective a été réalisée en étroite collaboration avec l'ensemble des Distributeurs. Elle a conduit le Comité Syndical à se prononcer à différentes reprises sur les principales conclusions. Lors de la séance du 15 février 2019, le Comité Syndical a ainsi validé à l'unanimité le PPI 2018 – 2030 (Cf. Annexe n°1) : 21 M €HT seront investis sur cette période afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de notre territoire. Il devra s'accompagner d'une évolution progressive du prix de l'eau, pour atteindre 0.2300 € /m³ à l'horizon 2030 et d'un recours à l'emprunt (11.5 M€ empruntés sur 12 ans).

L'ensemble de ces mesures permettront de garantir à l'ensemble de nos abonnés une eau de qualité :

L'Eau des Pyrénées

A vertical image of a waterfall cascading down a rocky ledge, with water splashing and creating white foam. The image is partially obscured by a blue overlay on the right side of the page.

SOLIDARITÉ & SENSIBILISATION

*Garantir à tous
l'accès et le savoir sur l'eau*

*Sensibiliser à la gestion
durable de la ressource*



LA SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Depuis 2011, PYREN'EAU innove régulièrement en matière d'animation pédagogique et communication auprès du grand public et des scolaires pour les sensibiliser aux grands et petits cycles de l'eau. Depuis début 2021, la Maison de l'eau accueille les visiteurs dans un espace pédagogique rénové, augmenté d'un parcours extérieur et d'un microforêt didactique.

En 2021, la Maison de l'Eau a rouvert son espace pédagogique rénové. Il comprend désormais 2 parcours :

- un **espace pédagogique en salle** avec trois ateliers d'expérimentation ludiques et interactifs : reproduction en miniature d'un laboratoire d'une usine de traitement, dégustation à l'aveugle de différentes eaux dans un bar à eau, quiz
- un **circuit en extérieur** permettant la découverte de l'eau dans le monde : Eau & Humains, Eau & Conso, Eau & Territoires, Eau & Milieux.

Ce parcours est complété par une **microforêt**, espace boisé réalisé grâce à des plantations participatives citoyennes et scolaires ; il s'agit là pour PYREN'EAU de sensibiliser le visiteur sur les relations Arbre/Eau/Environnement.

En 2023, la Maison de l'Eau a accueilli 917 visiteurs, dont 681 dans le cadre de visites scolaires. Il faut noter un intérêt grandissant du public adultes qui représente 24% des visites.



Visite gratuite,
animation prise en charge par le syndicat

COMMUNICATION & FORMATION



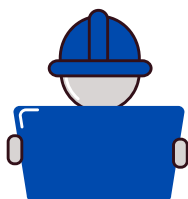
La communication interne

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de la cohésion, le Syndicat édite régulièrement une lettre d'information à destination des délégués et des partenaires de PYREN'EAU dans laquelle elle informe des opérations en cours et traite de sujets particuliers.

Sept numéros ont été diffusés au cours de l'année 2023.

La formation

En 2023, PYREN'EAU n'a pas accueilli de stagiaire.



L'insertion professionnelle

Dans le cadre du contrat de délégation de service public passé avec SAUR, le délégataire s'est engagé auprès de PYREN'EAU sur :

- L'embauche annuelle d'un apprenti ou d'un stagiaire, sur les douze années du contrat
- L'entretien des espaces verts de la Collectivité par un Centre d'Aide par le Travail.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE



La loi du 9 février 2005, dit loi Oudin-Santini, permet aux collectivités locales de consacrer jusqu'à 1% du budget annexe du service d'eau à des actions de coopération internationale.

En 2023, PYREN'EAU a attribué une subvention de 2 500 € à l'association "Eau Vive Pau Pyrénées", association de Solidarité Internationale pour l'accès à l'eau potable, l'assainissement, l'éducation, le développement durable dans les pays du Sahel en Afrique.

A vertical photograph of a waterfall cascading down rocks, with water splashing and creating white foam. The image is partially obscured by a blue overlay on the right side of the page.

ANNEXE

ANNEXE 1

SCHÉMA DIRECTEUR

&

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

RESSOURCES

Pluviométrie annuelle Calibet (mm/an)
Débit d'étiage des Aygues (m³/h)
Débit d'étiage des Aygues (m³/j)
Niveau basses eaux Baudreix (mNGF)^{***}
Niveau basses eaux forages Nord (mNGF)

SDAEP*	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Pluviométrie annuelle Calibet (mm/an)	1 675	1 080**	1 494	1 454	938	1 575							
Débit d'étiage des Aygues (m ³ /h)			236	300	198	317							
Débit d'étiage des Aygues (m ³ /j)	5 680		5 863	7 548	4 768	8 443							
Niveau basses eaux Baudreix (mNGF) ^{***}	231,86	231,88	232,02	231,89	231,98	232,01							
Niveau basses eaux forages Nord (mNGF)													

*: données issues de la phase 2 du schéma directeur de septembre 2018 (Cf. page 30)

** : Pluviomètre hors service entre janvier et mai 2019

***: Piézomètre P3

CONSOMMATIONS

Evolution consommation prévisionnelle SDAEP (m³/an)
Evolution consommation réelle (m³/an)
Consommation moyenne journalière réelle (m³/an)
Consommation de pointe journalière réelle (m³/an)

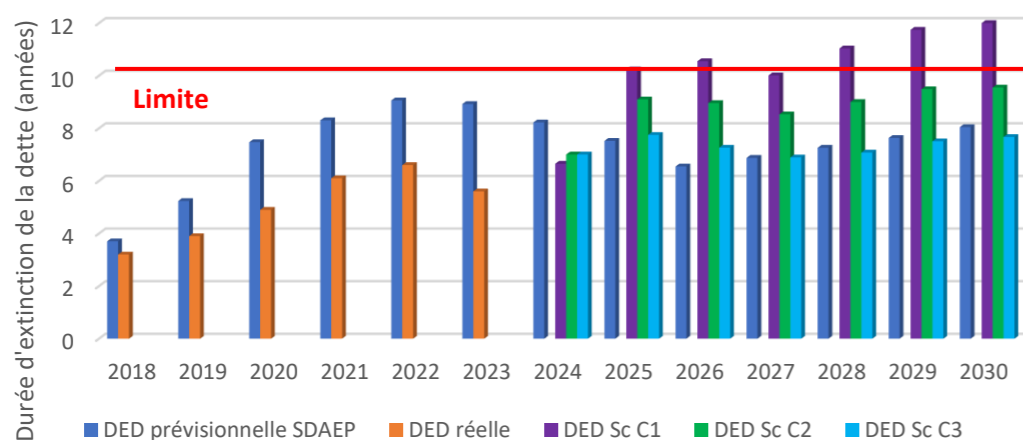
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Evolution consommation prévisionnelle SDAEP (m ³ /an)	7 960 652	7 651 440	7 576 185	7 600 272	7 528 622	7 560 294	7 592 164	7 624 222	7 656 469	7 688 907	7 721 539	7 754 365	7 787 387
Evolution consommation réelle (m ³ /an)	8 168 575	8 120 935	8 420 062	7 990 826	8 099 279	7 570 376							
Consommation moyenne journalière réelle (m ³ /an)				22 242	22 034	20 759							
Consommation de pointe journalière réelle (m ³ /an)				28 508	29 145	24 552							

INDICATEURS FINANCIERS

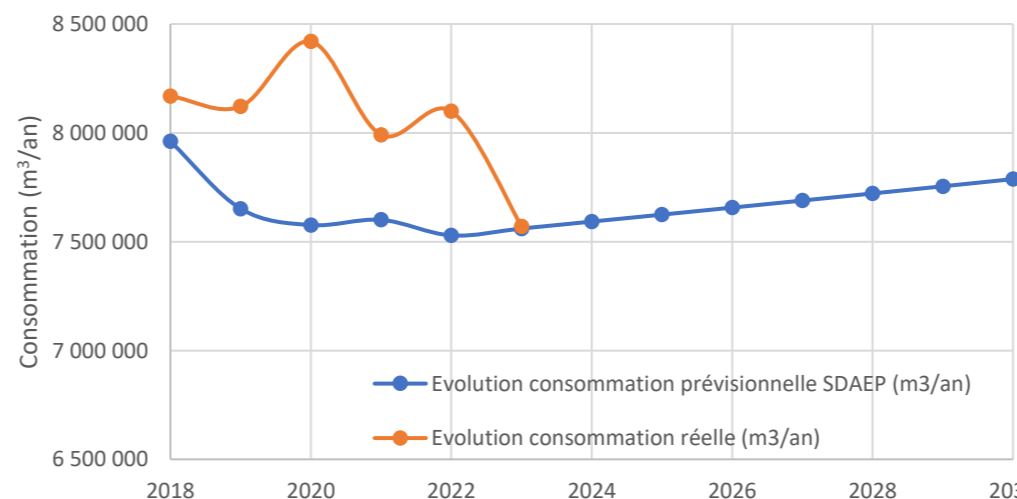
Prix de l'eau prévisionnel (€/m³)
Prix de l'eau réel (€/m³)
Montant réel d'investissement SC1 (€ HT)
Emprunt prévisionnel (€)
Emprunt réel (€)
Durée d'extinction de la dette prévisionnelle SDAEP (années)
Durée d'extinction de la dette réelle (années)
Durée d'extinction de la dette actualisée 2023 (années)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Prix de l'eau prévisionnel (€/m ³)	0,2000	0,2000	0,2100	0,2100	0,2100	0,2200	0,2200	0,2200	0,2300	0,2300	0,2300	0,2300	0,2300
Prix de l'eau réel (€/m ³)	0,2000	0,2000	0,2100	0,2100	0,2100	0,2200	0,2200						
Montant réel d'investissement SC1 (€ HT)	1 702 842	2 217 442	2 426 935	1 300 768	1 329 926	1 256 954	3 922 371	5 312 137	290 000	1 150 000	1 650 000	1 650 000	1 650 000
Emprunt prévisionnel (€)	250 000	1 700 000	3 000 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	-	-	-	900 000	900 000	900 000	950 000
Emprunt réel (€)	250 000	1 700 000	2 800 000	-	-	-							
Durée d'extinction de la dette prévisionnelle SDAEP (années)	3,7	5,2	7,5	8,3	9,1	8,9	8,2	7,5	6,5	6,9	7,3	7,6	8,0
Durée d'extinction de la dette réelle (années)	3,2	3,9	4,9	6,1	6,6	5,6							
Durée d'extinction de la dette actualisée 2023 (années)							6,7;7,0;7,0	10,2;9,1;7,7	10,5;9,0;7,3	10,0;8,5;6,9	11,0;9,0;7,1	11,7;9,5;7,5	12,2;9,6;7,7

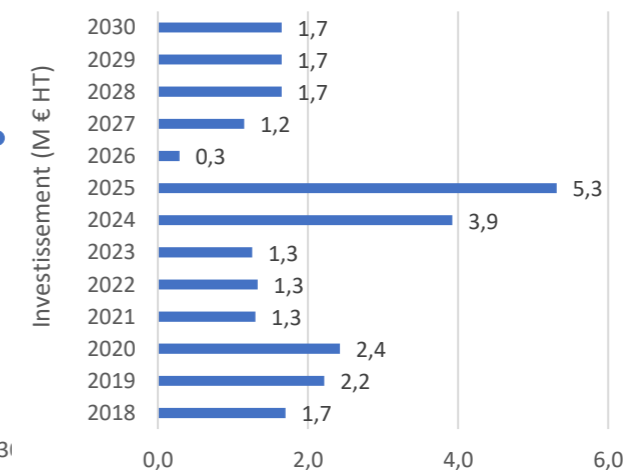
Evolution de la durée d'extinction de la dette



Evolution des consommations



Evolution du montant annuel d'investissement - Sc A



N°	N° BP	Intitulé	Coût Estimatif (€ HT)	Réalisation	Réal PYREN'EAU (€ HT)	Investissement SMNEP															
						2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030			
0-A		Opérations SDAEP 2012 (Luquet - Maucor / forages Baudreix /	6 316 748	--> 2020	6 353 094	1 667 988	2 009 499	1 986 964	644 810	30 823	13 010										
0-B	2401	MBC canalisation	1 950 000		1 492 106	9 911	125 841	87 293	129 592	85 032	4 436	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000			
1		Création du regard de jonction des Aygues		2019/2020					--> Réalisé en 2021 dans le cadre du MBC												
2	2105	Sécurisation des ouvrages	36 641	2019	65801		33 080		32 721												
3		Reprise du seuil d'Arthez-d'Asson	250 000	2019/2020					--> SDAEP 33												
4		Diagnostic des forages de Baudreix F1, Lespielle, Simacourbe, Lalo	117 500	2020-2021	52 220			32 030	20 190												
36	2205	Réhabilitation des forages de Baudreix F1 et Simacourbe	81 500	2022	69 730				6 000	63 730											
5		Sectorisation (MBC)	88 943	2021/2022																	
6		Mise en place d'analyseurs	63 830	2019	54 732			54 732													
7		Sécurité et condition d'exploitation	63 062	2019&2021	63 062		29 729		33 333												
8-1		Amélioration station d'Arthez-d'Asson	14 368	2021						--> SDAEP 33											
8-2	2103	Amélioration station Lespielle (cuve acide, étude évolution qualité	47 127	2023	102 702			30 767	71 935												
37	2206	Renouvellement membranes et optimisation Lespielle	467 140	2022/2023					24 629	442 511	126 152										
8-3		Amélioration station Lalongue	11 650	2021				Exploit													
8-4		Amélioration station Calibet	14 450	2025								14 450									
8-5		Amélioration station Buros	6 000	2024							Exploit										
8-6		Amélioration château d'eau de Viella								--> SDAEP 39											
8-7		Amélioration réservoir de Sarramayou	15 810	2024							15 810										
9		Optimisation protection Bordes	3 420	2024							3 420										
11		Reprise du bâtiment du forage de Baudreix F1	26 235	2025								26 235									
12		Acquisition d'une pompe de secours à Lespielle	20 370	2025								20 370									
14		Acquisition de 2 pompes à vitesse variable à Lalongue	32 000	2024							Exploit										
15		Etude de rechloration sur l'ensemble du réseau	25 000	2021	54 995			54 995													
16	1801	Sécurisation Arthez-d'Asson - Baudreix	6 200 000	2020/2025	7 940 355		1 628	47 425	73 469	15 504	46 296	2 787 041	4 968 992								
17	1806	Interconnexion Ossun	1 100 000	2019/2022	1 296 308		7 885	5 385	11 794	898 235	4 609										
18		Etude hydrogéologique prospection secteur Piémont	42 000	2018/2023	30064	19 233	1 338	9 493				--> SDAEP 28									
19		Renouvellement Aygues - Pontacq 27 km DN 500-400	10 500 000	2026/2033											1 000 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000			
23		Turbinage Pontacq			4725			1 181	3 544	--> SDAEP 19											
24	1903	Suivi hydrogéologique des ressources	117 920	2020-2024	123 817				10 400	48 883	25 197	39 337									
25		Requalification du parcours pédagogique	150 000	2019/2020	167 670	2 250	6 250	159 170													
26		Actualisation du schéma directeur	ND	2024/2025									140 000		--> Attente conclusions Propectiv'Eau						
27	2102	Traitement turbidité des Aygues à la station d'Arthez-d'Asson	ND		6 225				6 225	2 315	15 894	75 460									
28	2101	Captage et raccordement Pourrios	550 000										--> Attente conclusions Propectiv'Eau								
29	2001	PGSSE	32 307		32 307				21 497	10 810	1 113										
30		Interconnexion N-O des hautes-Pyrénées	16 120		13 120			6 560	6 560												
31	2204	Remise en état site de Bordes suite à l'abandon des captages	100 000	2022/2023						7 786	3 793	150 000									
32	2004	Préservation qualité de l'eau champ captant Baudreix	17 300	2021/2023	10 400				5 000	5 400	2 213	95 700									
33	2106	Optimisation de la prise d'eau sur l'Ouzom	11 100		26 183				9 455	16 728	616	10 000	132 090								
34		Etude potentialité énergie renouvelable des sites du SMNEP	25 000	2021	1 500				1 500												
41	2107	Mise en œuvre énergie renouvelable des sites du SMNEP	20 000	2022/2023						2 100	0	150 000									
35	2202	Création d'un bâtiment d'exploitation à la MDE	208 335	2022	101 944					101 944	131 942										
38	2203	Réhabilitation du château d'eau de Sedzère	426 690	2022/2023	455 921					21 028	405 662	29 231									
39	2110	Réhabilitation du château d'eau de Viella	21 343	2022/2023	27 063				5 720	4 220	17 123	240 000									
	2104	Microforêt de la Maison de l'Eau		2022/2023	62 695				47 095	15 600											
	2107	Travaux chambre des vannes Pontacq							92 413												
40	2207	Amélioration des ouvrages 2022								23 740											
		Investissement hors opération				3 460	2 192	5 935	18 521	4 212	45 793	10 770									
42	2303	PGSSE 1 - Sécurisation Lalongue	5 000	2 023							5 787	4 725									
43		PGSSE 2 - Mesure H2S Lalongue	8 000	2 024									--> Bilan performance usine à réaliser en 2025								
44	2402	PGSSE 3 - Lutte contre l'incendie	5 000	2 023								10 000									
45	2303	Sécurisation par retour d'eau du secteur Nord									9 018	4 725									
46	2301	Réhabilitation forage Baudreix F3									18 210										
47	2403	Diagnostic falaise Aygue Blaque										20 000									

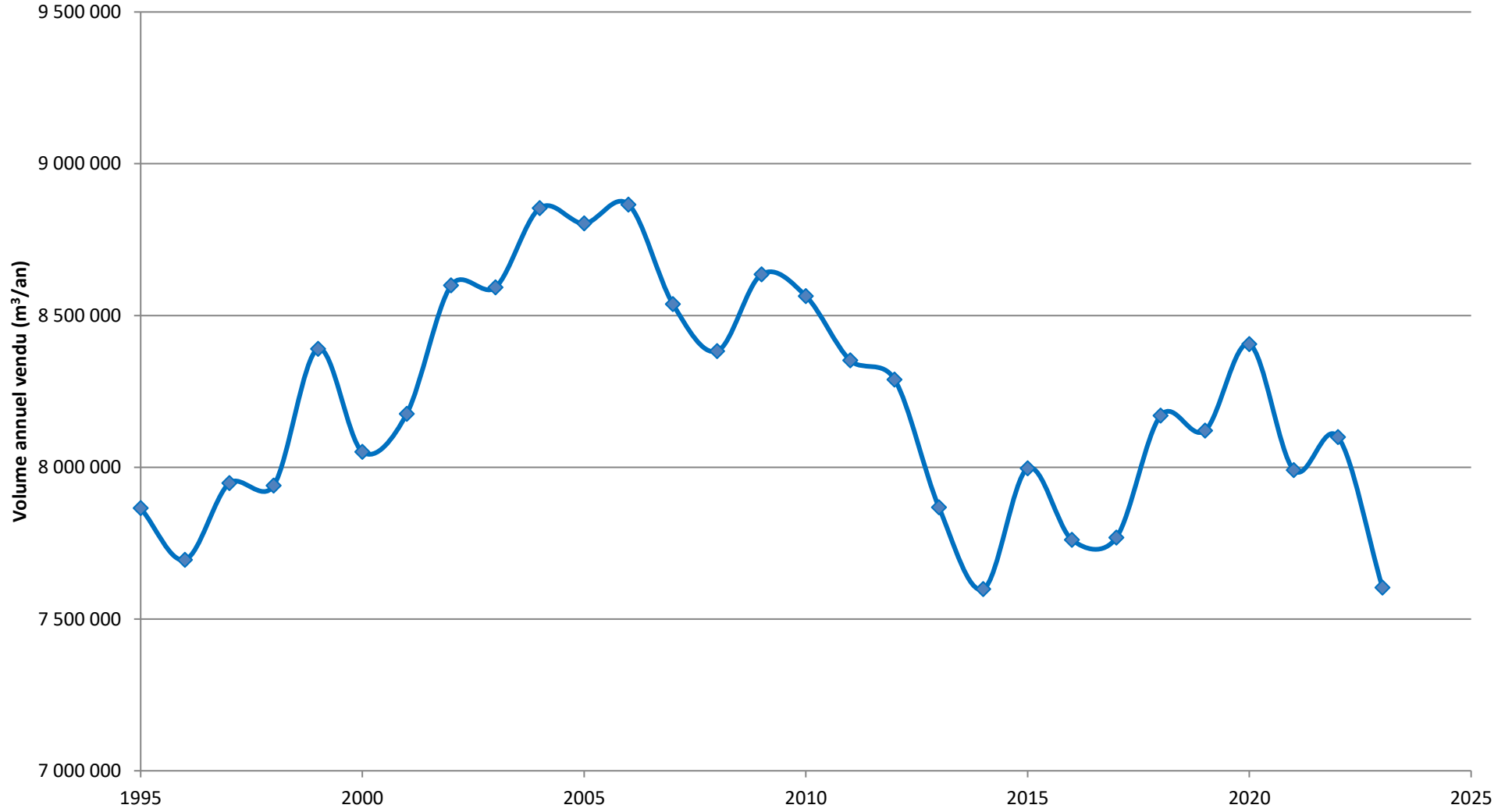
ANNEXE 2

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS

Evolution des volumes pour l'année 2023

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total 2023	Total 2022	Evolution (N/N-1)
2023	SE Luy Gabas Léés	262 358	241 102	258 371	236 335	261 467	260 302	274 450	272 056	252 709	257 605	246 157	277 300	3 100 212	3 272 671	-5,3%
	SEA Béarn Bigorre	223 339	208 760	217 755	210 119	215 612	220 221	224 371	224 760	208 147	212 414	206 512	205 922	2 577 932	2 801 292	-8,0%
	SIEBAG (territoire Viella)	20 364	19 622	20 526	19 704	21 029	23 263	23 450	23 074	23 962	22 203	18 657	19 060	254 914	296 310	-14,0%
	CCPN	100 765	97 338	107 240	96 727	97 724	95 097	108 644	107 143	103 529	97 370	84 120	100 779	1 196 476	1 363 715	-12,3%
	CATLP	19 765	19 590	18 867	15 512	13 618	13 418	13 921	13 818	13 191	14 575	14 929	16 664	187 868	84 369	-
	Vermillion	57	9	53	37	67	49	140	175	0	175	105	70	937	950	-1,4%
	SIEBAG	10 668	7 486	8 927	8 609	5 937	5 059	5 488	4 959	4 042	6 873	7 369	5 942	81 359	95 851	-15,1%
	SIAEP TN	22 988	23 167	25 433	18 980	23 132	23 802	16 913	14 813	7 730	8 505	7 648	10 979	204 090	184 746	10,5%
	SMEP Jurançon	0	0	1 148	61	281	179	0	1 717	0	0	0	0	3 386	5 025	-
Total		660 304	617 074	658 320	606 084	638 867	641 390	667 377	662 515	613 310	619 720	585 497	636 716	7 607 174	8 104 929	-6,1%

Evolution des volumes vendus par PYREN'EAU



ANNEXE 3

BILAN DE LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES EN 2023 (ARS)

Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2023

Année	TTP - STATION ARTHEZ D'ASSON	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		3

Année	TTP - STATION CALIBET	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		12

Année	TTP - STATION BORDES	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	12
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		12

Année	TTP - STATION BUROSSE	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		2

Année	TTP - STATION LALONGUE	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		5

Année	TTP - STATION USINE DE LESPIELLE	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		3

Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		37

Conclusion générale pour l'unité de gestion

Indicateurs SISPEA

Les indicateurs SISPEA sont à rendre à l'échelle du service et sont à produire dans le cadre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement. Les indicateurs exposés ci-dessous sont donnés au niveau de l'UGE, ou d'un secteur de l'UGE. Il s'agit des données individuelles (par captage ou UDI) permettant de calculer les indicateurs à l'échelle du service dans SISPEA.

Indice d'avancement de la protection de la ressource (Indicateur SISPEA P108.3)

Gestionnaire du ou des captages : PYREN'EAU

Code BRGM	Nom du captage	Commune d'implantation du captage	Indice de protection (VP.193 ou VP.212)
	OUZOM	ARTHEZ-D'ASSON	80 %
10526X0208	AYGUE NEGRE	ASSON	80 %
BSS002K BKQ	BAUDREIX F1	BAUDREIX	80 %
BSS003SAKC	BAUDREIX F2	BAUDREIX	80 %
BSS003SAKG	BAUDREIX F3	BAUDREIX	80 %
10052X0006	FORAGE DE BUROSSE MENDOUSSE	BUROSSE-MENDOUSSE	80 %
10052X0041	LALONGUE	LALONGUE	80 %
10053X0002	FORAGE DE LESPIELLE (F1)	LESPIELLE	80 %
10526X0206	AYGUE BLANQUE	LOUVIE-JUZON	80 %
10057X0003	FORAGE DE SIMACOURBE (F2)	SIMACOURBE	80 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour la microbiologie (Indicateur SISPEA P101.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P101.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P101.1b)	Taux de conformité microbiologique
064004414	BORDES	12	0	100,00 %
064004415	ARTHEZ	3	0	100,00 %
064004416	CALIBET	12	0	100,00 %
064004417	BUROSSE	2	0	100,00 %
064004418	LALONGUE	5	0	100,00 %
064004419	LESPIELLE	3	0	100,00 %
Nombre total		37	0	100,00 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées pour les paramètres physico-chimiques (Indicateur SISPEA P102.1)

Code de l'UDI	Nom de l'UDI	Nombre de prélèvements (P102.1a)	Nombre de prélèvements non-conformes (P102.1b)	Taux de conformité physico-chimique
064004414	BORDES	12	0	100,00 %
064004415	ARTHEZ	3	0	100,00 %
064004416	CALIBET	12	0	100,00 %
064004417	BUROSSE	2	0	100,00 %
064004418	LALONGUE	5	0	100,00 %
064004419	LESPIELLE	3	0	100,00 %
Nombre total		37	0	100,00 %

Conclusion générale du rapport

Afin d'éviter les risques ponctuels de contamination bactériologique, il convient de maintenir le suivi strict du traitement pour assurer d'une part, le maintien du dosage en désinfectant en tête du réseau tel qu'il permette d'assurer une teneur de chlore résiduel satisfaisante en tout point du réseau de distribution.

Une vigilance particulière doit être appliquée sur la présence ponctuelle de turbidité dans l'eau en départ de distribution au niveau de la station de production Calibet.

Une attention particulière doit être portée aux risques liés au caractère agressif de l'eau qui est susceptible de dissoudre les canalisations métalliques en particulier les canalisations en plomb, ce qui pourrait avoir à terme un effet sur la santé des usagers permanents.

Le bilan de fonctionnement du système de production comprenant le programme de surveillance et les travaux réalisés l'année dernière, ainsi que le programme prévu pour cette année doit être transmis à l'ARS (article R1321-25 du code de la santé publique).

Une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution d'eau vis-à-vis des actes de malveillance doit être transmise au préfet (article R1321-23 du code de la santé publique).

Les prescriptions des arrêtés préfectoraux d'autorisation des captages doivent être respectées.

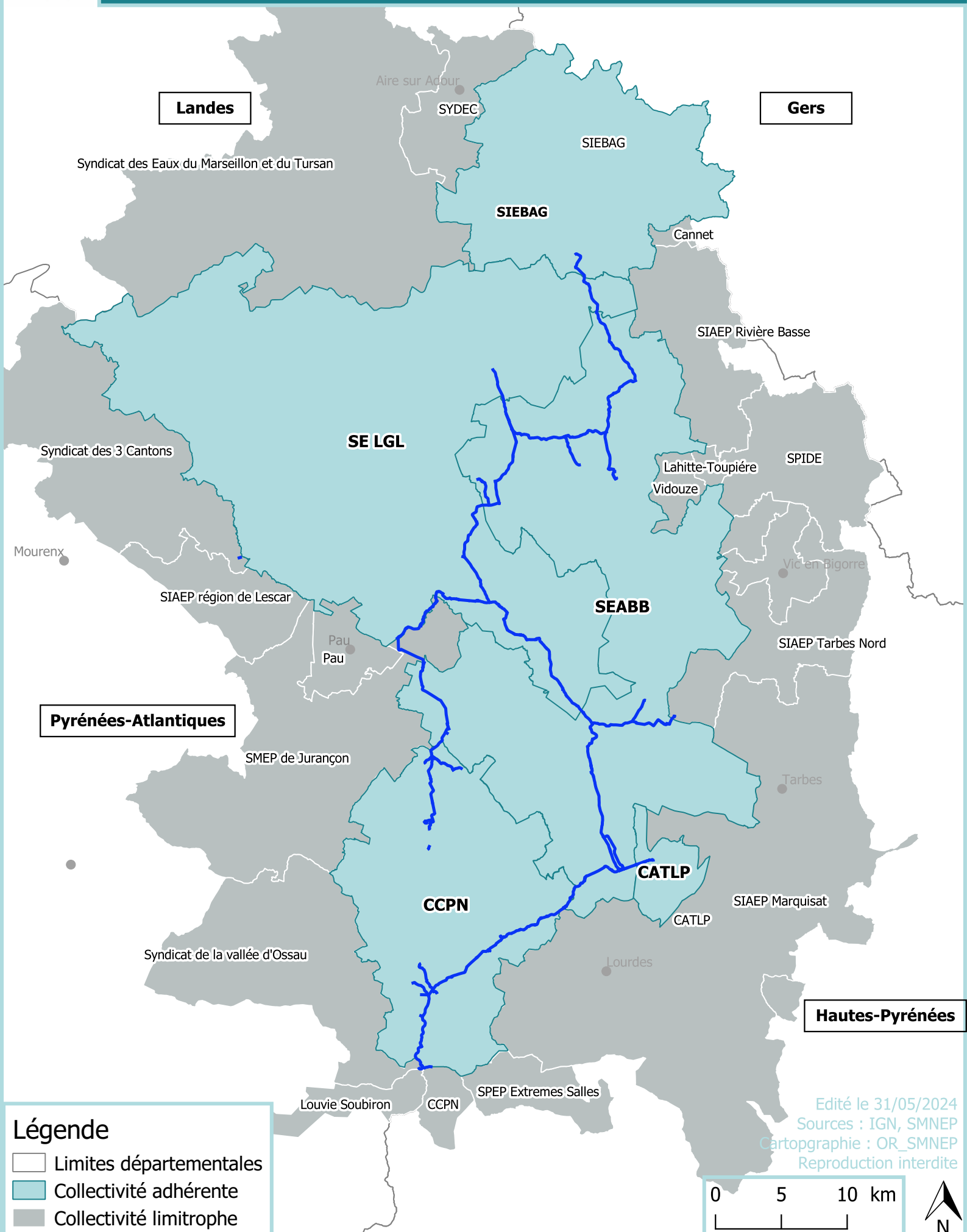
ANNEXE 4

SYNOPTIQUE ET CARTOGRAPHIE



Territoire de PYREN'EAU

Collectivités adhérentes et limitrophes en 2023



Landes

Gers

Pyrénées-Atlantiques

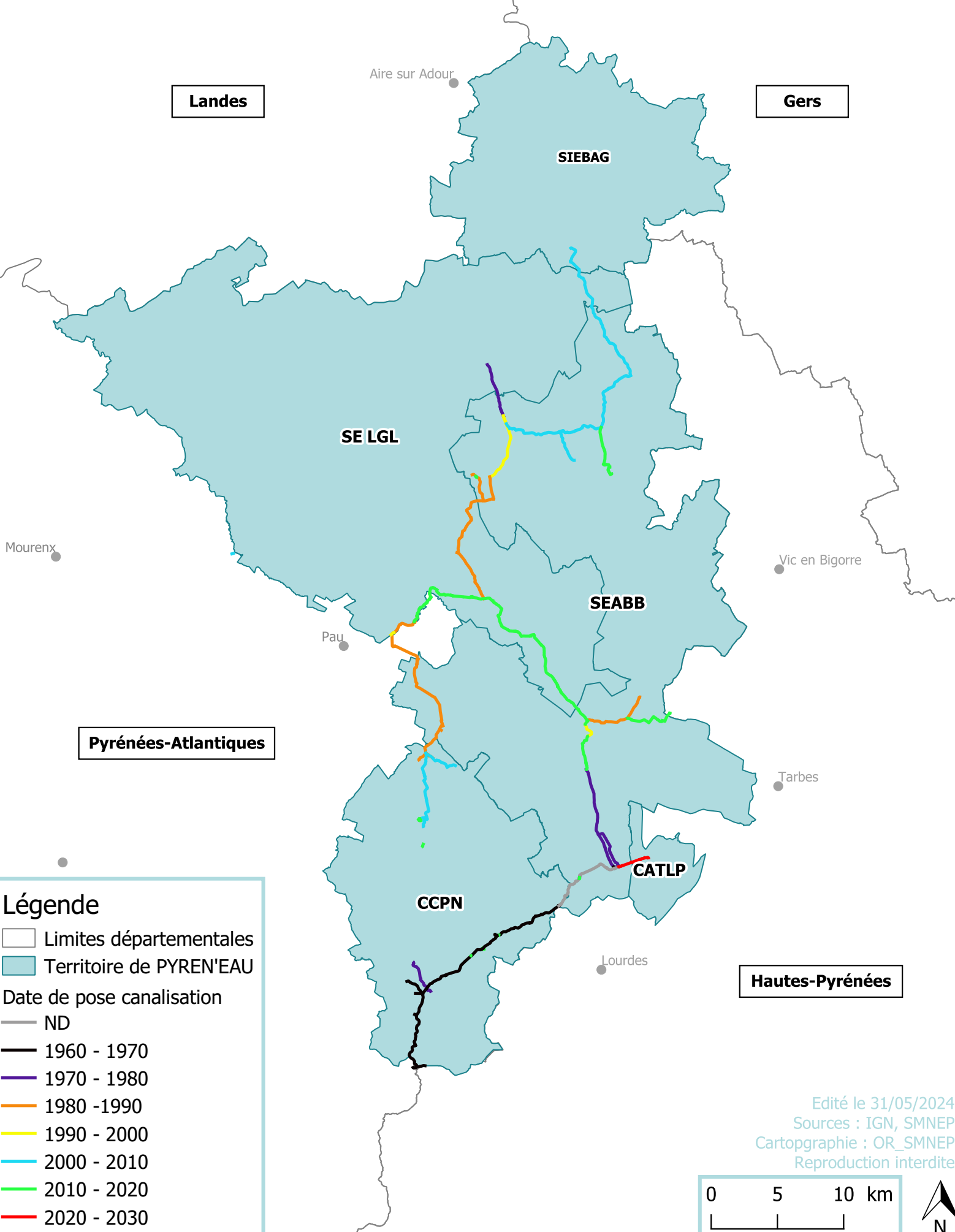
Hautes-Pyrénées

Légende

- Limites départementales
- Collectivité adhérente
- Collectivité limitrophe

Édité le 31/05/2024
Sources : IGN, SMNEP
Cartographie : OR_SMNEP
Reproduction interdite

0 5 10 km



Landes

Gers

Mourenx

Aire sur Adour

SIEBAG

SE LGL

Vic en Bigorre

SEABB

Pau

Pyrénées-Atlantiques

Tarbes

CATLP

CCPN

Lourdes

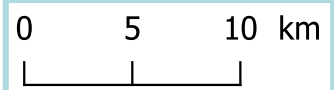
Hautes-Pyrénées

Légende

- Limites départementales
- Territoire de PYREN'EAU

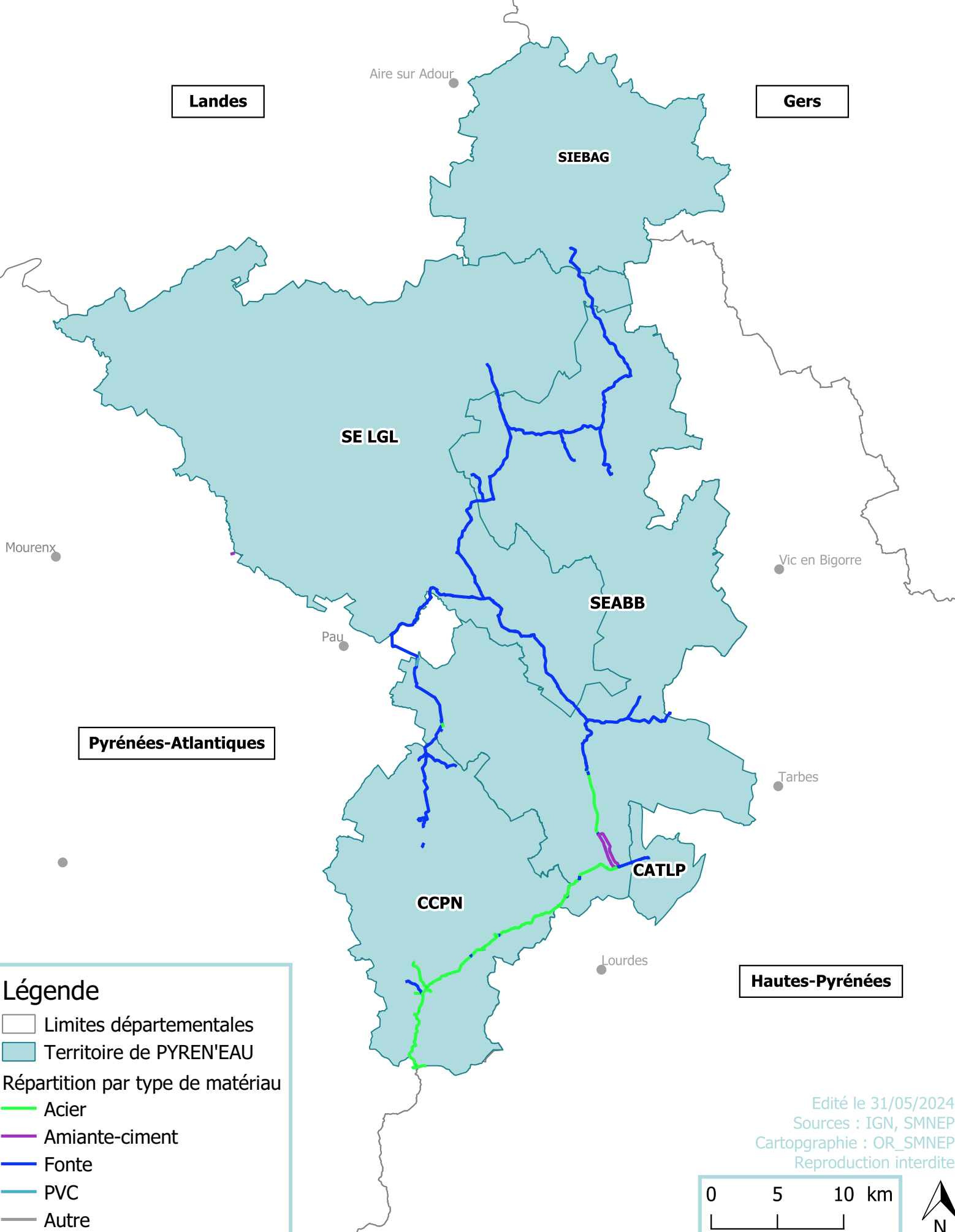
Date de pose canalisation

- ND
- 1960 - 1970
- 1970 - 1980
- 1980 - 1990
- 1990 - 2000
- 2000 - 2010
- 2010 - 2020
- 2020 - 2030



Patrimoine PYREN'EAU 2023

Répartition par matériau



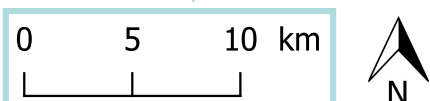
Légende

- Limites départementales
- Territoire de PYREN'EAU

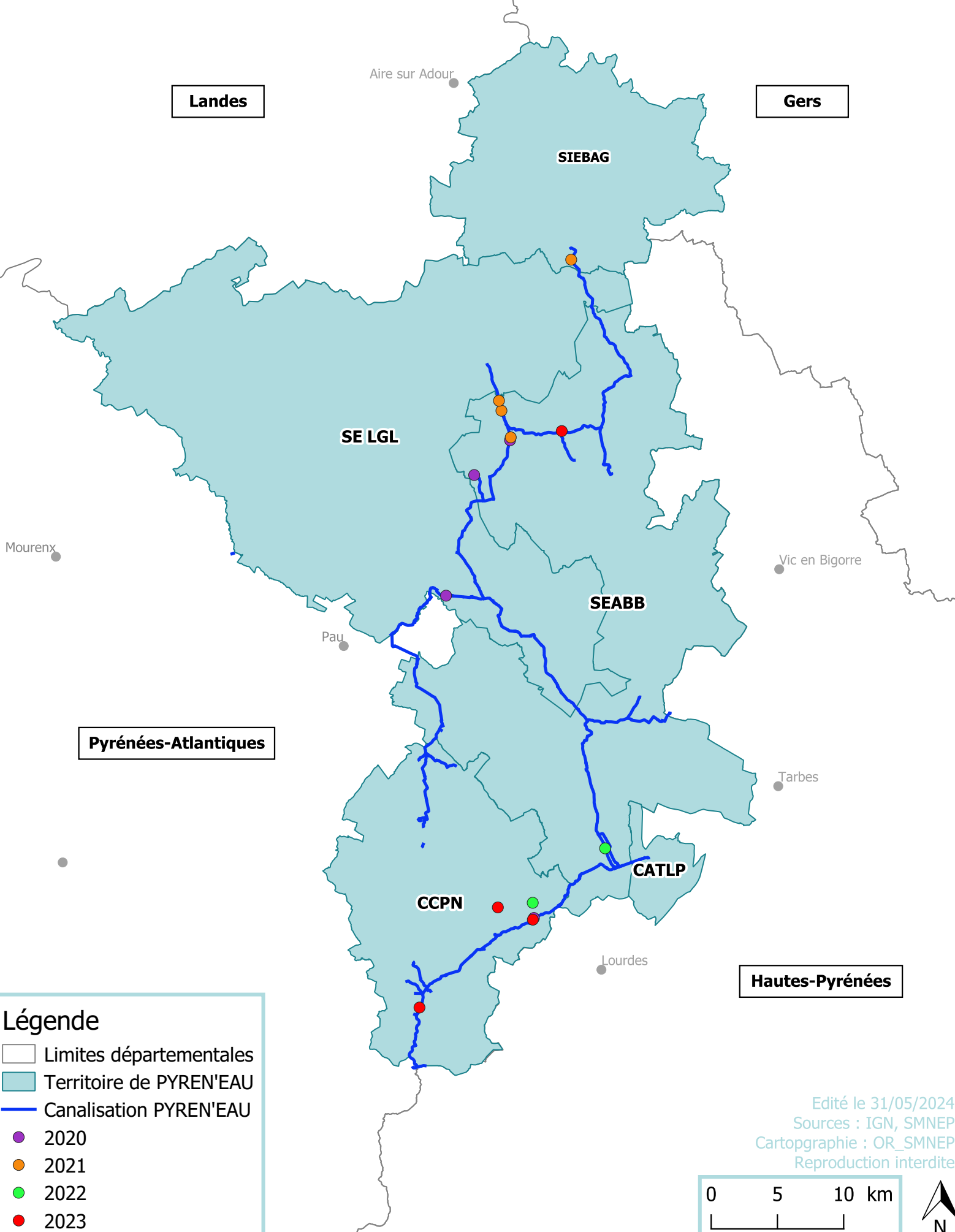
Répartition par type de matériau

- Acier
- Amiante-ciment
- Fonte
- PVC
- Autre

Édité le 31/05/2024
 Sources : IGN, SMNEP
 Cartographie : OR_SMNEP
 Reproduction interdite



Localisation des réparations de fuites 2020 - 2023



Légende

- Limites départementales
- Territoire de PYREN'EAU
- Canalisation PYREN'EAU
- 2020
- 2021
- 2022
- 2023

ANNEXE 5

PRESENTATION DU PARCOURS PEDAGOGIQUE



Un parcours pédagogique dédié à l'eau

Maison de l'eau des Pyrénées



La Maison de l'eau située à Buros est le siège du SMNEP. Elle est également l'instrument principal de la politique Eau du territoire desservi par le syndicat, pour former et sensibiliser le public scolaire à la préciosité de la ressource en eau potable et à la nécessité de la préserver.

Le SMNEP y propose désormais un dispositif d'accueil, d'information et d'animation hautement qualifié (avec notamment le classement du site en ERP, l'animation de la visite pédagogique assurée par des professionnels et en cohérence avec les programmes scolaires de l'Education Nationale).

Le nouveau parcours aménagé de la Maison de l'Eau du SMNEP entraîne le groupe à la rencontre de l'élément Eau dans toutes ses dimensions et dans tous ses usages.

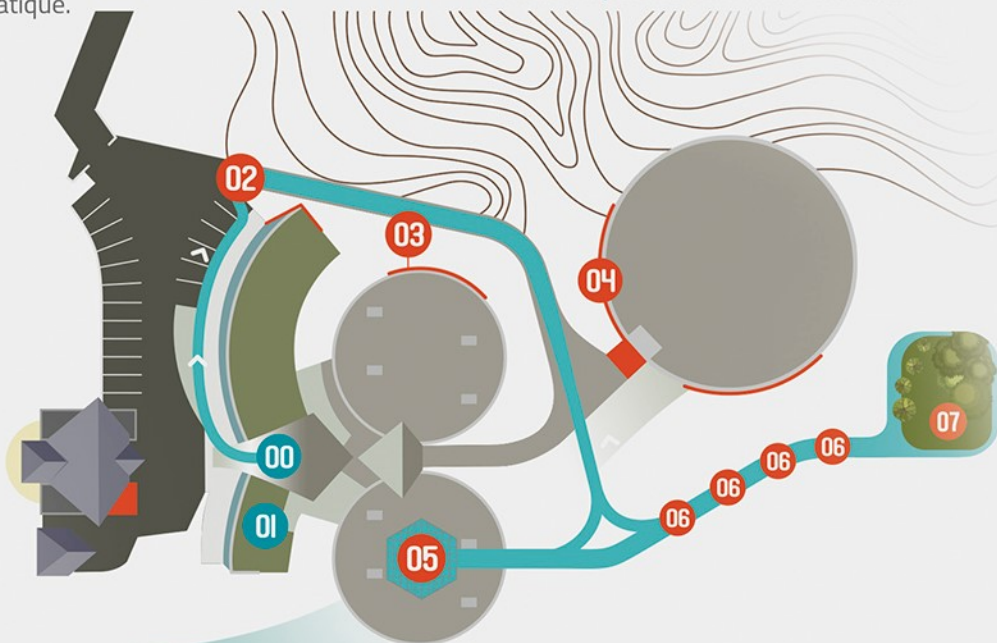
La visite est conçue pour que le public s'implique activement dans le processus de découverte de manière interactive et ludique. Elle met également en perspective les enjeux de l'eau au regard du changement climatique.

► Un espace dédié de la Maison de l'Eau entièrement réaménagé pour manipuler, expérimenter, tester ses connaissances

► Un parcours en extérieur qui embarque dans un voyage sur l'eau et autour de la Terre

► Un quiz interactif tout au long du parcours

► La micro-forêt : un nouvel espace naturel à inventer et à créer



00 Accueil, introduction et carte du SMNEP

01 Salle pédagogique :
- Le lab'eau
- Le bistreau
- Lud'eau

02 Planète bleue

03 Cycle de l'eau

04 Répartition de l'eau douce par habitant

05 Les métiers de l'eau & infrastructures

06 Totems :
Eau & territoires
Eau & humains
Eau & consommations
Eau & milieux

07 Espace « micro-forêt »



MAISON
DE L'EAU
des Pyrénées

ANNEXE 6

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE



Édition avril 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

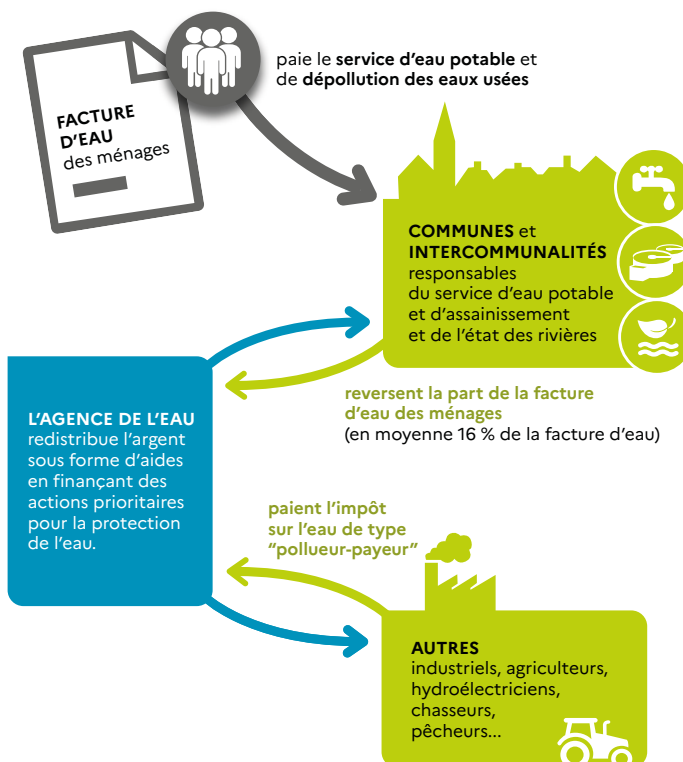
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2022, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,23 euros TTC/m³** dont 2,12€TTC/m³ pour l'eau potable et 2,11 €TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 507,60 euros par an et une mensualité de 42,30 euros en moyenne. (Données SISPEA 2021)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y **joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau** ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 262 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,10 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



68,5 €
de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



8,90 €
de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2023



1,80 €
de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs



2,70 €
de redevance de prélèvement payés par les irrigants



3,45 €
de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



12,50 €
de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) • source agence de l'eau Adour-Garonne.



7,20 €
aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



14,30 €
pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance eaux, éducation, information et l'international)



22,15 €
aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales et la gestion des eaux de pluie



15 €
aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2023



5 €
aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



13,50 €
aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau (hors agriculture)

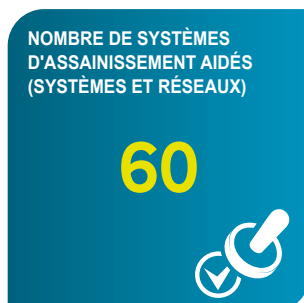


22,85 €
principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau -renaturation, continuité écologique- et des zones humides).

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2023

En 2023, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. Plus de 220 millions d'euros d'aides ont été attribués sur l'ensemble du bassin. Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2023, il a permis près de 30 M€ d'investissements supplémentaires et 300 opérations financées.

EN 2023...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70% des aides attribuées par l'Agence en 2023 **ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique** : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 55 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2023, le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne (PACC) a fait l'objet d'un complément au PACC en deux volets adoptés par le Comité de Bassin. Ce travail a permis de mettre à jour les connaissances scientifiques et de faire un point d'étape des actions du PACC.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/medias/publications/complement-pacc-point-etape-perspectives>

LANCEMENT DE TEMP'O LE MAG DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST

L'eau essentielle est présente partout dans nos quotidiens. Face au changement climatique, il est temps d'agir pour la préserver. Chaque mois, Temp'O décrypte les enjeux de l'eau et vous invite à la rencontre des acteurs qui s'engagent pour son avenir. TEMP'O c'est une émission de 26 minutes, des reportages de terrain, un podcast et des articles, tous consacrés à l'exploration d'un enjeu de l'eau sur notre bassin.

En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/tempo>



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. **Sur ses 8 millions d'habitants**, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Siège

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dépt. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 1119 99

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHÉ

(dépt. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dépt. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dépt. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dépt. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr

1964

Première loi
sur l'eau

**1 MISSION
COMMUNE**

pour l'eau,
la biodiversité
et le littoral

**4 GRANDES
PRIORITÉS**

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS
ENGAGÉS**

pour une expertise
au service de l'eau,
sur le territoire
métropolitain

2024

L'eau, une priorité
pour tous !

2024 marque
pour les 6 agences
de l'eau 60 années
d'engagement
pour l'eau.



Rendez-vous du
19 au 21 novembre
au Salon des maires
et des collectivités
locales. ● ● ●

SMNEP>PYREN'EAU

producteur d'Eau des Pyrénées

RAPPORT ANNUEL 2023

sur le prix et la qualité du service public
de l'Eau Potable



PYREN'EAU, Maison de l'Eau
2963 bis, Route de Morlaàs 64160 BUROS

www.pyreneau.fr

